

BTAG BUG

betning ASU ni	501-6503	
	T John T	SEAL
	8861 8 I	A YA
	8861 8	7 */*///*
	1	
		S .AAM
j		

©	Ministre	des Approvisionnements	et Services	Canada 1	977
NO	de cat :	REL-1976			

Son Excellence le très honorable Jules Léger. C.P.. C.R.. gouverneur général du Canada

Monsieur le gouverneur général.

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport du ministère de l'Expansion économique régionale sur les activités de l'exercice financier terminé le 31 mars 1976.

Votre Excellence trouvera dans ce rapport l'analyse succincte des travaux exécutés par nos divers services.

Veuillez agréer, monsieur le gouverneur général, l'expression de mon profond respect.

marcel Cessara

Le Ministre de l'Expansion économique régionale, Marcel Lessard





TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction		1
	NA CANADA REQUEST POR MILITAR DE PROV	others surprise the effects compared the process of the College with the policy of the process o	
2	La région de l'Atlantique	Introduction TERRE-NEUVE Les problèmes et les possibilités économiques Les programmes du MEER	6
		LA NOUVELLE-ÉCOSSE Les problèmes et les possibilités économiques Les programmes du MEER	13
		L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD Les problèmes et les possibilités économiques Les programmes du MEER	
		LE NOUVEAU-BRUNSWICK Les problèmes et les possibilités économiques Les programmes du MEER	19
0	La région du Québec	Introduction	28
3		Les problèmes et les possibilités économiques Les programmes du MEER	28
$\overline{\Box}$	La région de l'Ontario	Introduction	
4		Les problèmes et les possibilités économiques Les programmes du MEER	36
	La région de l'Ouest	Introduction	42
5		LE MANITOBA Les problèmes et les possibilités économiques Les programmes du MEER	42
		LA SASKATCHEWAN Les problèmes et les possibilités économiques Les programmes du MEER	46
		L'ALBERTA Les problèmes et les possibilités économiques Les programmes du MEER	51 53
		LA COLOMBIE-BRITANNIQUE Les problèmes et les possibilités économiques Les programmes du MEER	
	he distribute to de inset accessor to la restriction di sur a til par indicatione de l'étair mongle que Problègies de déser-	APPENDICE A — Table récapitulative des ententes auxiliaires	61
		APPENDICE B — Table récapitulative de la LSDR	63
		APPENDICE C — Table récapitulative des dépenses	65

INTRODUCTION

La stratégie de développement

Le principe suivant lequel l'on utilise la force économique de l'ensemble d'un pays en faveur des régions économiquement plus faibles a toujours constitué l'une des pierres de touche du fédéralisme canadien. Le gouvernement fédéral, au cours des années écoulées, s'est inspiré de ce postulat, et il l'a mis en pratique de diverses façons. Créé en 1969, le ministère de l'Expansion économique régionale apparaît comme l'un des instruments les plus récents et les plus efficaces dont se sert le gouvernement fédéral pour favoriser un meilleur équilibre entre les forces socio-économiques des diverses régions de notre pays.

Les divers programmes lancés par les années passées attestent l'intérêt que porte le Canada au développement régional. Certains, telle la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR), adoptée lors de la création du MEER, sont administrés unilatéralement par le gouvernement fédéral. D'autres, telle la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), sont réalisés aux termes d'accords bilatéraux conclus avec les provinces. Ce n'est que tout récemment, cependant, que les gouvernements fédéral et provinciaux se sont mis d'accord pour dégager une stratégie nationale précise de développement régional.

Cette stratégie s'est articulée en des ententescadres de développement (ECD), signées en 1974 avec toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, où un Plan d'ensemble de développement est en vigueur depuis 1969.

Les ECD, reposant sur des énoncés de grande portée faits conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, sont le fruit de la révision des politiques ministérielles effectuée en 1972-1973. Depuis cette révision, la stratégie de développement régional a évolué suivant une orientation qui correspond à une double prise de conscience. Pour résoudre les problèmes économiques graves que connaissent les régions sous-développées de notre pays, il est d'abord indispensable de conjuguer les efforts fédéraux et provinciaux. Deuxièmement, les programmes de plusieurs ministères fédéraux ayant des répercussions importantes sur les économies régionales, il importe de mettre en place le mécanisme permettant aux autres ministères fédéraux de tenir compte des stratégies de développe ment régional dans l'élaboration de leurs programmes.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont conçu comme un effort conjoint l'approche de l'ECD, vers laquelle convergent les politiques fédérales de développement régional.

La coordination et la liaison

Les ECD sont devenues en peu de temps l'instrument principal de programmation du MEER en matière de développement régional. Plusieurs furent signées au cours de 1974-1975, de sorte que 1975-1976 fut la première année budgétaire complète d'activités entreprises dans les neuf provinces aux termes de la nouvelle approche. L'adoption de la formule de l'ECD a permis au MEER d'agrandir la sphère de ses activités, lesquelles ne consistent plus seulement à financer des projets déjà existants, mais aussi à planifier et à coordonner les efforts de développement régional.

Le MEER mettant de plus en plus l'accent sur son rôle de liaison et de coordination, la plupart de ses activités de recherche, d'analyse et de planification sont entreprises moins en fonction d'une entente auxiliaire spécifique que dans le but de fournir l'arrière-fond des données informatives à la lumière desquelles les autres ministères et le gouvernement dans son ensemble pourront discuter et élaborer des programmes qui permettront de réaliser le développement régional aussi bien que les objectifs particuliers des autres ministères.

L'importance attachée à la coordination se reconnaît également au fait que les autres ministères et organismes fédéraux prennent une part plus active à la préparation des ententes auxiliaires aux termes des ECD, et qu'ils sont de plus en plus souvent cosignataires de ces ententes avec le MEER et les provinces. Maintes ententes auxiliaires décrites dans les chapitres suivants témoignent non seulement d'un effort fédéral-provincial concerté, mais attestent également une action planifiée et mise en œuvre en consultation et en collaboration étroites avec les différents ministères et organismes fédéraux.

Les activités aux termes des ententes auxiliaires

Les 18 ententes auxiliaires ratifiées aux termes des ECD en 1975-1976 portent à 49 le nombre des ententes auxiliaires en vigueur à la fin de l'année présentement à l'étude. Celles-ci représentent un engagement de plus de \$1.2 milliard de deniers publics, dont plus de \$800 millions ont été fournis par le gouvernement fédéral et environ \$400 millions par les gouvernements provinciaux.

Les dépenses au titre des ententes auxiliaires se sont élevées à plus de \$180 millions en 1975-1976, ce qui représente environ 37 pour cent des dépenses totales du MEER. Et l'on s'attend que ce pourcentage augmentera au fur et à mesure que le MEER intégrera ses activités aux ECD

La diversité des activités entreprises dans le cadre des ententes auxiliaires reflète bien celle des conditions et des possibilités économiques observées au Canada. Ce qui illustre le caractère souple des ECD. Parmi les ententes auxiliaires en vigueur, certaines visent le développement de tout un secteur, comme celle sur les forêts du Nouveau-Brunswick, tandis que d'autres concernent une région géographique donnée, comme celles sur les terres septentrionales de l'Ouest et de l'Ontario; d'autres, encore, portent sur une initiative industrielle spécifique, comme les ententes sur l'industrie sidérurgique signées avec le Québec et la Saskatchewan.

Tandis que la création directe d'emplois dans les régions où le taux de chômage est élevé constitue et doit demeurer l'un des premiers objectifs du MEER, on constatera que les ententes auxiliaires cherchent à aller plus loin. Les ententes visent, d'une part, à supprimer les obstacles à une croissance économique autonome, et à exploiter, d'autre part, les possibilités économiques jusqu'ici négligées.

Les subventions à l'industrie

Le MEER continue, entre temps, de renforcer les programmes qui, sans relever des ECD, constituent des instruments utiles et efficaces pour rétablir l'équilibre économique régional. L'un des faits saillants de l'exercice financier a été la prorogation par le Parlement, pour une période de cinq ans, soit jusqu'en 1981, de la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*. La reconnaissance par le Parlement de la pertinence de ce programme en vertu duquel des stimulants financiers sont accordés aux entreprises désireuses de s'implanter ou d'agrandir leurs installations dans les régions à faible croissance incite les entrepreneurs du secteur privé et le gouvernement fédéral à redoubler d'efforts en vue d'entreprendre des projets qui sauront profiter à l'économie du Canada, des provinces et des localités, par la création de possibilités d'emplois.

Le ralentissement économique général des dernières années, combiné à une certaine incertitude concernant le renouvellement de la Loi, a contribué à une baisse des activités dans le cadre de la LSDR en 1975-1976. Néanmoins, les montants versés aux termes de la LSDR au cours de l'exercice financier représentent plus de \$86 millions des dépenses du MEER, soit un peu plus de 18 pour cent.

Ont été entrepris au total, au cours de l'année, quelque 551 nouveaux projets, lesquels doivent contribuer à la création de 12 763 emplois directs dans les régions désignées et représentent un investissement, compté comme actif admissible, de l'ordre de \$267 millions de la part du secteur privé.

Depuis la mise en application du programme, la LSDR a contribué au financement de 3 577 projets, ce qui doit amener la création de près de 125 000 emplois directs et représente un investissement global, compté comme actif admissible, de plus de \$2.5 milliards. Ces chiffres ne sont, bien sûr, que des prévisions, car il s'écoule un certain nombre d'années entre le lancement d'un projet financé aux termes de la LSDR (sa construction, le début de son exploitation commerciale et la période de contrôle de deux ou trois ans) et le versement final de la subvention du MEER.

L'apport de la LSDR aux services communautaires et à l'activité commerciale qui accompagne tout développement industriel est sans contredit considérable et augmente la valeur du programme en tant que source d'emplois et d'investissements et comme facteur de croissance à court et à long terme.

^{*}On trouvera une description exhaustive du programme de la LSDR, avec les statistiques appropriées, à l'appendice B du présent rapport.

AUTRES PROGRAMMES

Les ECD et le programme de la LSDR ont compté, en 1975-1976, pour plus de la moitié des dépenses totales du MEER. Il n'en demeure toutefois pas moins que les programmes comme le Fonds de développement économique rural (FODER), la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) et l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) font toujours partie intégrante de la politique fédérale en matière de développement régional. Le MEER a engagé, en 1975-1976, environ \$144 millions, c'est-à-dire près de 30 pour cent de ses dépenses totales, pour ces programmes et pour certains autres. La Loi sur le fonds de développement économique rural est encore en vigueur au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Manitoba, et c'est en vertu de cette dernière qu'a été signé le Plan d'ensemble de développement de l'Île-du-Prince-Edouard, lequel est entré dans sa deuxième phase au début de l'exercice financier. Au cours de la première phase, qui couvrait les cinq premières années du Plan dont la durée est de quinze ans, le revenu par habitant, dans l'Île-du-Prince-Édouard, a augmenté plus rapidement que le revenu national moyen; il s'est produit, de même, un accroissement démographique, et des emplois ont été créés dans les industries de transformation, de fabrication et des services. On entend, au cours de la deuxième phase, poursuivre le travail déjà commencé, en mettant en œuvre des programmes de développement dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de la pêche, du tourisme, de l'industrie et autres. Les quelque \$33 millions dépensés en 1975-1976 au titre du Plan d'ensemble de développement portent à \$128 millions environ les dépenses totales faites à ce jour par le MEER dans le cadre de ce programme.

On a, au cours de l'exercice financier, renouvelé ou prolongé les ententes ARDA conclues avec l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, en vertu desquelles le MEER et les provinces assument chacun la moitié des frais imputables aux projets. Ceux entrepris aux termes des ententes ARDA ont pour objet d'améliorer les possibilités dans les régions rurales et prévoient des mesures pour le remembrement des fermes et la diversification des cultures, la réaffectation des terres, la conservation du sol et des eaux, le relèvement social et la création de possibilités d'emplois substituts.

Les ententes avec Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec ont pris fin, mais l'exécution et le financement des travaux entrepris aux termes des ententes et non encore achevés se poursuivent. Les dépenses au titre des programmes ARDA se sont élevées, en 1975-1976, à environ \$26 600 000.

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole a servi dans plusieurs provinces au lancement de programmes qui, comme les ententes auxiliaires sur les terres septentrionales de l'Ouest, visent à améliorer les conditions de vie des autochtones. L'entente spéciale ARDA prévoit, au fur et à mesure de la mise en œuvre de ces ententes, diverses formes d'aide pour les régions à forte concentration d'autochtones. Des programmes spéciaux ARDA sont actuellement en vigueur au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Leur part des dépenses en 1975-1976 s'est élevée à près de \$5 millions.

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies demeure l'un des instruments de développement régional les mieux connus et les plus appréciés dans l'ouest du Canada. Les programmes des centres de services agricoles et des pâturages communautaires ne sont que deux des activités de l'ARAP, institution présente dans l'Ouest canadien depuis les années 30. Au cours de l'exercice financier, les dépenses de l'ARAP se sont élevées à près de \$31 millions, dont un peu plus de \$4 millions ont été consentis sous forme de prêts. L'ARAP publie par ailleurs son propre rapport annuel, disponible sur demande.

Les dépenses

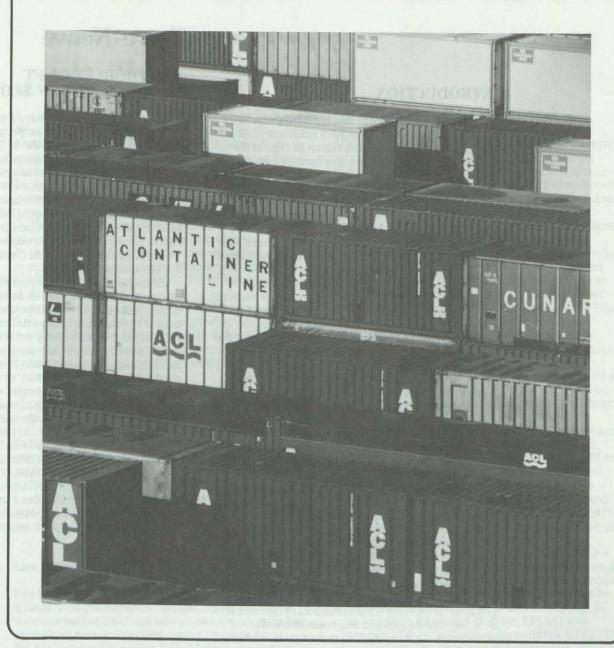
Les dépenses totales du ministère se sont chiffrées, en 1975-1976, à un peu plus de \$483 millions. Pour illustrer la nouvelle orientation de l'ECD, les tableaux de l'appendice C indiquent les dépenses faites par le MEER au titre d'activités diverses. Les dépenses dont il est question dans ce rapport sont mentionnées à l'état brut plutôt que net, conformément à la méthode utilisée dans les comptes publics du Canada. Les dépenses en subventions ont tendance à se situer à moins de \$100 millions par année et comptent en général pour moins de 20 pour cent des dépenses du ministère. Les dépenses faites aux termes des « autres programmes » (zones spéciales, FODER, ARDA, ARAP, etc.), lesquelles concernent principalement les projets d'infrastructure et d'aménagement rural, ont toujours excédé celles des subventions à l'industrie. Il est prévu que le financement de ces programmes

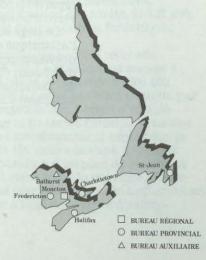
diminuera à mesure que les problèmes auxquels ils se rapportent entreront davantage dans le cadre des ECD. D'autre part, les dépenses aux termes des ententes auxiliaires continueront d'augmenter à mesure qu'elles deviendront l'élément principal de la stratégie de développement du MEER.

Comme nous le verrons au cours des prochains chapitres, tous les paliers du gouvernement canadien devront déployer un effort soutenu durant une période assez longue, si l'on veut extirper les causes profondes des inégalités. Sans qu'il soit question de minimiser les problèmes à venir, compte tenu de la contribution du gouvernement fédéral au développement régional, de même que de la bonne volonté et des efforts concertés des provinces, il y a de bonnes raisons d'être optimiste.

LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE







LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

INTRODUCTION

Au cours de l'exercice financier 1975-1976, le MEER a dépensé environ \$204 millions pour la réalisation de programmes dans la région de l'Atlantique. Les activités aux termes des ententes auxiliaires ont compté pour plus de \$98 millions, et celles du Plan d'ensemble de développement de l'Île-du-Prince-Édouard pour environ \$33 millions. Quant aux subventions à l'industrie, elles ont totalisé \$23 millions.

Les principales réalisations dans le domaine du développement comprennent la signature de six ententes auxiliaires, ce qui porte à 22 le nombre des ententes actuellement en vigueur dans la région de l'Atlantique et marque le début de la deuxième phase du Plan d'ensemble de développement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les nouvelles ententes auxiliaires portent sur les routes, la recherche et le développement océanographiques, de même que le développement de la zone urbaine de Saint-Jean à Terre-Neuve. Au Nouveau-Brunswick, elles concernent les routes, la planification et le tourisme.

Les activités aux termes du Programme de subventions au développement régional ont résulté en des offres de subventions pour 94 projets industriels dans la région, projets dont on attend la création de 1 620 emplois directs.

Les détails de ces programmes sont donnés un peu plus loin dans les sections par province.

Le ministère continue aussi d'accorder des fonds, par le biais du Conseil de développement de l'Atlantique (CDA), au Centre d'éducation de la main-d'œuvre de la région de l'Atlantique et à l'Institut de gestion de l'Atlantique. Par le biais du Conseil des premiers ministres des Maritimes, le MEER appuie les activités de deux autres groupes, le Service d'information et de cadastre et le Service de gestion des ressources des Maritimes. Le ministère appuie également la répartition des biens matériels dans la région en vertu d'une entente conclue avec les provinces.

Le siège social du MEER pour la région de l'Atlantique est situé à Moncton. Les bureaux provinciaux se trouvent dans les capitales de Saint-Jean (T.-N.), de Halifax, de Fredericton et de Charlottetown. Il existe également un bureau auxiliaire à Bathurst, au Nouveau-Brunswick.

Terre-Neuve

LES PROBLÈMES ET LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

L'économie de Terre-Neuve a connu une croissance rapide au cours des quinze dernières années. L'emploi a augmenté de 74 pour cent et l'accroissement de la population a été plus important que dans toutes les autres provinces de l'Atlantique, en dépit d'une forte émigration. Cependant, en 1972 et 1973, années de très forte croissance démographique, l'émigration a ralenti jusqu'à devenir à peu près nulle; finalement, les inégalités socio-économiques entre Terre-Neuve et le reste du Canada ont commencé à s'atténuer.

Si on peut parler d'une amélioration globale pour ces quinze dernières années, les statistiques indiquent que Terre-Neuve n'en demeure pas moins la province la plus défavorisée du Canada. Le revenu par habitant y est d'environ 35 pour cent inférieur au revenu national moyen; le taux de chômage équivaut, dans l'ensemble, à plus du double du taux national, et celui de participation de la population active est presque de 10 pour cent inférieur au niveau national, malgré les améliorations nettes de ces dernières années. Certains événements de 1974 et 1975 démontrent clairement que l'économie de Terre-Neuve demeure vulnérable aux fluctuations du marché dans quelques secteurs clés, en particulier ceux de la pêche et des forêts; la province continue de dépendre fortement des ressources naturelles qui, avec les industries primaires et minières, constituent son assise économique.

LES PROGRAMMES DU MEER

L'entente-cadre de développement Canada-Terre-Neuve a été signée le 1^{er} février 1974. Ses objectifs généraux sont d'accroître le nombre et la qualité des possibilités d'emplois à long terme dans la province et de faciliter l'accès à ces possibilités en permettant aux Terre-Neuviens de bénéficier de conditions de vie améliorées dans la zone de leur choix.

Ces objectifs seront poursuivis au moyen de mesures fédérales et provinciales visant à :

- améliorer l'utilisation des richesses naturelles;
- exploiter toutes les possibilités qu'offre la situation géographique de Terre-Neuve en Atlantique-Nord;
- exploiter au maximum les avantages que tire la province des activités de production;
- offrir à la population active de Terre-Neuve la possibilité de participer pleinement aux initiatives en cours et d'en bénéficier le plus possible;
- accroître, à la fois dans les secteurs public et privé de la province, la capacité de déterminer et d'exploiter les possibilités.

Les domaines d'intervention retenus sont les forêts, la pêche, l'agriculture, le tourisme, les sciences et techniques océanographiques, les minéraux, la fabrication et les entreprises intégrées

Au 31 mars 1976, huit ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'ECD, dont trois au cours de 1975-1976.

Les forêts

Les forêts de Terre-Neuve ne sont pas exploitées à fond. Une plus grande utilisation de ces ressources permettrait un essor considérable de l'industrie et serait d'un très grand secours pour les agglomérations sises à l'intérieur des limites forestières. La valeur annuelle de la production forestière s'élève à environ \$100 millions, dont 73 pour cent pour la pâte à papier et le papier, et le reste pour le bois d'œuvre, les poteaux et les combustibles de bois.

Comme pour les autres provinces de la région de l'Atlantique, le régime foncier, la coupe et autres usages constituent les principales entraves à l'exploitation des forêts. La solution de ces problèmes, l'amélioration des moyens de transport et l'élargissement du marché des matériaux de construction pourraient permettre une augmentation considérable des revenus et des emplois.

L'entente auxiliaire sur les forêts

D'après une étude fédérale-provinciale entreprise au cours de l'année 1972-1973, il est possible. étant donné les perspectives du marché, d'augmenter la production forestière de Terre-Neuve, à condition d'améliorer les possibilités de mise en valeur des ressources et d'augmenter la production de bois commercial, ceci moyennant une gestion plus rationnelle des ressources forestières, une amélioration des techniques de coupe, de même qu'une meilleure répartition et utilisation des ressources. C'est ainsi que le gouvernement provincial, de concert avec les ministères fédéraux de l'Agriculture et de l'Environnement, a procédé à l'élaboration d'une entente sur les forêts, laquelle fut ratifiée le 26 avril 1974 et couvre la période comprise entre le 1er juin 1973 et le 31 mars 1978.

L'entente vise à élever le niveau de l'emploi et à accroître les revenus dans le domaine de l'industrie forestière de Terre-Neuve en améliorant la gestion des ressources et en augmentant la production de bois, de même que l'utilisation commerciale des terres forestières de l'État. Cette entente a été modifiée le 27 janvier 1975 en vue d'accroître la portée et l'ampleur des activités de gestion forestière et d'améliorer les travaux d'abattage de la Labrador Linerboard Limited, société située à Stephenville et appartenant à la province, en rendant plus économique son approvisionnement en bois.

On a déterminé, aux termes de l'entente, les projets suivants: l'achat de terres forestières, au coût de \$2 245 000; la gestion forestière, au coût de \$371 900; la coupe, l'utilisation, la recherche et l'exploitation, au montant de \$15 065 300; la construction de routes d'accès, \$20 247 400; l'inventaire des ressources forestières, \$2 837 000; la protection des ressources forestières, \$1 620 400; l'amélioration des forêts, \$5 827 400; l'administration des ressources forestières, \$5 868 900.

Le coût estimatif des projets recensés s'élève à \$54 083 300. Le MEER s'est engagé à fournir \$47 778 500 et la province \$6 304 800.

Au 31 mars 1976, l'entente s'était traduite par des travaux d'exploitation, l'achat d'équipement d'abattage et de terres forestières tenues en franc-alleu et insuffisamment exploitées, la construction de 450 milles environ de routes d'accès, la préparation d'un plan de gestion et l'établissement, dans toute la province, de districts à capacité administrative. On a effectué, en outre, la remise à neuf de la flotte d'avions-

citernes, y compris l'installation d'un réseau radiophonique à ondes ultra-courtes, et l'on a procédé à un inventaire exhaustif des forêts.

Au 31 mars 1976, la quote-part des dépenses engagées par le MEER aux termes de l'entente s'élevait à \$23 704 000, dont \$8 775 000 furent déboursés au cours de 1975-1976.

La pêche

L'industrie de la pêche est essentielle à l'économie de Terre-Neuve. Les difficultés sérieuses que cette province a connues en 1974 et au début de 1975 ont été en partie surmontées vers la fin de 1975 grâce à une amélioration des possibilités de commercialisation, mais le problème le plus important demeure, à savoir la réduction considérable des réserves de poissons due à l'intensification de la pêche internationale. La baisse du rendement conjuguée à la hausse des frais d'exploitation a entraîné une augmentation du prix de revient par livre de produit pêché.

L'entente auxiliaire sur les réseaux d'adduction d'eau pour les usines de traitement du poisson

Le potentiel des ressources halieutiques de Terre-Neuve n'a pas été exploité à fond en dépit du fait que les ressources maritimes de la province constituent encore la pierre de touche de l'économie d'un nombre important de communautés. L'insuffisance des canalisations d'eau, aggravée par le coût élevé de leur installation, demeure une entrave à l'amélioration du rendement global de l'industrie de traitement du poisson.

Une entente auxiliaire sur les réseaux d'adduction d'eau pour les usines de traitement du poisson a été élaborée en collaboration avec le gouvernement de la province et le ministère fédéral de l'Environnement. Cette entente, signée le 15 octobre 1974, couvre la période allant du 1er janvier 1974 au 31 mars 1977. Elle a pour but d'améliorer l'efficacité de l'industrie provinciale de traitement du poisson en augmentant la capacité des usines existantes et en aidant à améliorer la qualité des produits du poisson manufacturés dans la province.

L'entente prévoit la construction de nouveaux réseaux d'adduction d'eau et l'accroissement de la capacité des réseaux jugés insuffisants. Le coût estimatif des projets de construction de réseaux dans les différentes agglomérations est de \$6 130 000, sur lesquels le MEER s'est engagé à fournir \$5 517 000 et la province \$613 000.

Au 31 mars 1976, le MEER avait engagé \$4 584 000 en vertu du programme, dont \$4 212 000 ont été déboursés pendant l'année 1975-1976.

L'entente auxiliaire sur les centres de services maritimes pour la pêche

Quoique la pêche côtière et la production de morue verte demeurent les principales activités économiques de la côte de Terre-Neuve, la nature même du secteur de la pêche a évolué avec l'apparition des usines de congélation qui offrent aux pêcheurs un nouveau débouché pour le poisson frais. Ce changement, ajouté au problème de la diminution des réserves, a rendu nécessaire la mise en service de bateaux de pêche plus gros pour pouvoir maintenir ou augmenter la production. Grâce à des subventions, nombre de pêcheurs côtiers ont pu faire l'acquisition de bateaux de pêche hauturière d'une longueur variant entre 35 et 65 pieds. Ces navires possèdent une plus grande autonomie et permettent de capturer une plus grande variété de poissons; leur armement en fait de moteur et de transmission est par ailleurs plus perfectionné, ce qui exige, contrairement aux petites embarcations, des centres de services dotés d'installations de levage, d'entretien et d'entreposage.

Une entente auxiliaire sur les centres de services maritimes pour la pêche a été signée le 15 octobre 1974 en vue d'augmenter la contribution de l'industrie de la pêche à l'économie provinciale en favorisant une utilisation mieux appropriée des bâtiments de grande pêche dans les eaux semi-pélagiques.

En vigueur le 1er janvier 1974 au 31 mars 1977, cette entente permettra à la province d'établir 11 centres de services dotés de cales de halage ou de bassins de radoub et de ports abrités. Elle prévoit également des installations de réparation pour les navires munis de moteurs puissants et d'équipement électronique.

Les travaux de construction effectués sur neuf emplacements — Durrell, Wesleyville, Harbour Grace, Bonavista, Old Perlican, La Scie, l'île Fogo, Southern Harbour et Englee — étaient suffisamment avancés, à l'automne 1975, pour permettre à ces centres de fonctionner, y compris les mécanismes de levage des bateaux.

Le coût estimatif de cette entente est de \$12 millions; le MEER s'est engagé à fournir \$10 800 000 et la province \$1 200 000.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$7 256 000 en vertu de ce programme, dont \$3 737 000 ont été déboursés au cours de l'année budgétaire.

L'énergie

L'exploitation des ressources énergétiques est considérée comme un facteur clé de la croissance économique de la province. La partie du Labrador qui appartient à Terre-Neuve possède d'immenses ressources hydrauliques encore inexploitées. La zone au large des côtes de l'est du Canada présente des caractéristiques géologiques exceptionnelles d'accumulation de pétrole; étant donné que plus de 80 pour cent du potentiel en hydrocarbures de cette région se situe sur le plateau continental de Terre-Neuve et du Labrador, l'implantation d'une industrie pétrolière dans cette zone suscite de plus en plus d'intérêt.

L'entente auxiliaire sur la NORDCO (Société de développement et de recherche océanographiques de Terre-Neuve)

Le plateau continental au large de Terre-Neuve et du Labrador, s'étendant sur près de 1 400 milles offre de grandes possibilités d'exploitation du pétrole et du gaz. Les eaux du plateau sont envahies par les glaces presque toute l'année, et l'on ne dispose pas des connaissances ni de l'expérience suffisantes en matière d'exploration et de mise en valeur des ressources que renferment ces eaux. Le Canada et Terre-Neuve pourraient tirer grandement profit de l'exploitation des gisements sous-marins de pétrole et de gaz, exploitation qui permettrait par ailleurs la création de nombreux emplois.

Après avoir longuement consulté les ministères fédéraux de l'Industrie et du Commerce et de l'Environnement, le ministère d'État des Sciences et de la Technologie, de même que les autorités provinciales, une entente auxiliaire a été signée le 23 mai 1975 en vue de constituer la Société de développement et de recherche océanographiques de Terre-Neuve. L'entente couvre la période allant du 1er janvier 1975 au 31 mars 1979. Elle vise à promouvoir l'avancement de la technologie marine et à favoriser l'implantation d'entreprises d'exploitation du

milieu marin glacial. Elle cherche également à s'assurer que les hommes d'affaires de Terre-Neuve participeront pleinement à la mise en valeur des ressources au large des côtes.

La Société, qui a participé à plusieurs projets au cours de 1975-1976, continue de chercher à trouver d'autres possibilités de développement.

Le coût estimatif de l'entente s'élève à \$4 910 100. Le MEER fournira \$4 419 100 et la province \$491 000.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$167 000 en vertu de cette entente.

Le transport et les communications

Si l'on veut promouvoir l'exploitation des terres, des forêts, des minéraux et de la pêche, il est essentiel d'assurer un transport efficace des ressources aux usines de traitement et de fabrication et de faciliter leur accès aux marchés intérieurs et étrangers.

Des études fédérales-provinciales ont démontré que l'on doit continuer à améliorer le réseau de transports de la province si l'on veut réaliser les objectifs et les possibilités de développement socio-économique définis dans l'entente-cadre de développement. L'amélioration du réseau routier de Terre-Neuve pourrait contribuer à réduire l'isolement de certaines communautés, à accroître la mobilité de la main-d'œuvre, à promouvoir les industries des ressources et du tourisme, à réduire les frais de transport et à faciliter l'accès aux différents services sociaux et culturels.

Les ententes auxiliaires sur les routes

Une entente auxiliaire, élaborée en consultation avec les ministères fédéraux du Transport, de l'Environnement, des Affaires indiennes et du Nord, et avec le gouvernement de la province, a été signée le 28 mai 1974 pour la période comprise entre le 1er avril 1974 et le 31 mars 1975. Une nouvelle entente était ratifiée le 28 mai 1975, pour une période allant du 1er avril 1975 au 31 mars 1976.

Cette série d'ententes a pour objet de poursuivre les efforts antérieurs d'amélioration du réseau routier de Terre-Neuve (telle l'entente spéciale sur les routes), pour ainsi assurer une meilleure circulation des biens et des services dans toute la province. Grâce à ces ententes, les citoyens des régions rurales de la province, qui devaient auparavant recourir au transport maritime, verront leurs possibilités d'accès et de mobilité grandement accrues.

Aux termes de ces ententes, la réalisation de 13 projets portant sur la construction, la réfection ou le revêtement de plus de 275 milles de routes était effectuée au coût de \$36 086 444. Les engagements du MEER s'élevaient à \$32 478 000, et ceux de la province à \$3 608 444.

Le développement urbain

Capitale de Terre-Neuve et l'une des villes les plus anciennes d'Amérique du Nord, Saint-Jean constitue le centre de l'administration publique et du commerce de la province, de même que le point de convergence des communications et du haut niveau d'enseignement. Depuis sa création, le MEER s'est employé à identifier et à surmonter les obstacles au développement de la zone urbaine de Saint-Jean par le moyen d'une action concertée avec le gouvernement provincial.

L'insuffisance de l'approvisionnement en eau potable a toujours entravé le développement industriel et résidentiel de la zone urbaine de Saint-Jean. Une étude subventionnée aux termes de la deuxième entente sur les zones spéciales conclue entre Terre-Neuve et le Canada recommandait que l'on supplée à l'approvisionnement actuel par la construction d'une usine et d'installations de traitement, et par l'aménagement de réseaux de canalisation.

De plus, pour améliorer la circulation sur les routes principales d'entrée dans la ville et faciliter la communication entre le centre industriel de la région et le front de mer, l'entente prévoyait l'allocation de fonds pour la construction d'une grande artère. La ratification d'une entente auxiliaire par le MEER et le gouvernement provincial a donné un élan nouveau à la réalisation de ces projets.

L'entente auxiliaire sur la région urbaine de Saint-Jean

Une entente auxiliaire pour le développement de la région urbaine de Saint-Jean a été signée le 23 juillet 1975; elle couvre la période allant du 30 septembre 1974 au 31 mars 1980 et vise à confirmer l'agglomération de Saint-Jean dans son rôle de capitale provinciale des transports, des communications et du commerce.

Le ministère d'État des Affaires urbaines, la Société centrale d'hypothèques et de logement et les autorités provinciales ont participé à l'élaboration de cette entente. De plus, les ministères fédéraux du Transport, de l'Environnement, des Travaux publics, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, des Finances, et le secrétariat du Conseil du Trésor ont été consultés.

Les projets entrepris aux termes de l'entente sur Saint-Jean comprennent la construction du réseau d'approvisionnement en eau de l'agglomération de Saint-Jean, dont le coût estimatif s'élève à \$33 400 000, et le parachèvement de l'artère du port de Saint-Jean au coût estimé à \$34 600 000. Le coût estimatif des projets est évalué à \$68 millions, la quote-part du MEER étant de \$51 millions et celle de la province de \$17 millions.

Les travaux de construction relatifs aux deux projets se poursuivent. Ceux liés au réseau d'adduction d'eau seront accélérés au cours de 1977, et l'on prévoit que les travaux de construction de l'artère seront terminés en 1980.

Au 31 mars 1976, les dépenses engagées par le MEER s'élevaient à \$5 335 000, dépenses ayant toutes été effectuées au cours de l'année budgétaire 1975-1976.

La promotion du tourisme

Vu la beauté du paysage et les possibilités de loisirs qu'offre la région de Gros Morne dans la partie ouest de l'île, on a décidé, en 1973, d'aménager un parc national de 750 milles carrés. À la suite de négociations avec les résidants, le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord a déclaré que personne ne sera forcé de quitter les lieux et que le Canada entendait partager avec la province les frais qu'elle devrait acquitter pour offrir à la population de la région des choix valables. Cette région se caractérise depuis toujours par un taux élevé de chômage et de faibles revenus. Puisque la base économique fragile de la région est encore affaiblie par le contrôle exercé sur les ressources, l'unique solution consiste en une économie basée sur l'exploitation du parc lui-même et le commerce touristique qui en résulte.

L'entente auxiliaire sur l'aménagement de la région du parc de Gros Morne

Élaborée en collaboration avec les ministères fédéraux de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et des Affaires indiennes et du Nord, et le gouvernement de la province, cette entente a été signée le 28 mai 1974 pour la période comprise entre le 1er juin 1973 et le 31 mars 1978. L'objectif est d'élargir les possibilités d'emplois et de

revenus par la mise en valeur du potentiel du parc de Gros Morne, de manière que les habitants de la région puissent en bénéficier.

Voici les projets retenus en vertu de cette entente et de leur coût estimatif: études de planification et programmes de développement, \$470 000; infrastructure communautaire, \$8 668 000; construction routière, \$5 841 000; supervision technique et dépenses connexes, \$130 000; évaluation et études des répercussions, \$30 000.

Le coût estimatif de ces projets est de \$15 139 000. Le MEER s'est engagé à fournir \$13 625 100, et la province \$1 513 900.

Au 31 mars 1976, les dépenses du MEER effectuées en vertu de cette entente s'élevaient à \$9 929 000, dont \$5 584 000 ont été déboursés au cours de l'année budgétaire.

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

À la fin de l'exercice financier 1975-1976, le programme LSDR à Terre-Neuve a enregistré 111 acceptations d'offres de subventions visant à lancer de nouveaux projets ou à augmenter les travaux en cours. L'on attend de ces projets qu'ils amèneront la création de 3 466 emplois directs dans les industries de fabrication et de transformation et susciteront des investissements au titre de l'actif admissible de quelque \$51 812 089. Le montant total des subventions accordées en vertu de ces projets s'élève à \$17 981 046.

Des 111 projets susmentionnés, l'industrie du traitement du poisson est celle qui en compte le plus grand nombre, soit 45 offres acceptées et une création prévue de 1 762 emplois directs. Parmi les autres secteurs importants, on note l'industrie de traitement des produits alimentaires (13 projets et 237 emplois) et l'industrie de transformation du bois (13 projets et 349 emplois).

Au cours de l'année budgétaire, 14 offres ont été acceptées, lesquelles devraient amener la création de 374 emplois directs et des investissements au titre de l'actif admissible de l'ordre de \$14 583 619. Quant aux subventions, elles totalisent \$5 532 007.

Les versements effectués au cours de l'année 1975-1976 par le MEER se chiffrent à \$3 167 000. Vers la fin de l'année, les versements faits depuis la mise en œuvre du programme s'élevaient à \$9 053 000.

Autres programmes

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

La troisième entente ARDA Canada-Terre-Neuve a été signée en 1971 pour la période comprise entre le 28 mai 1971 et le 31 mars 1975. Bien que cette entente soit venue à expiration, on poursuit le financement de certains projets.

L'entente prévoyait la mise sur pied de programmes d'aménagement rural et de relèvement social, en mettant l'accent sur les possibilités d'emplois et sur l'accès à ces possibilités.

Les projets entrepris aux termes de cette entente prévoyaient des engagements de l'ordre de \$28 353 800, la moitié des frais, soit \$14 176 900, devant être assumée par le MEER. Les principaux éléments de l'entente sont le programme de développement agricole, représentant environ \$7 900 000 de la quote-part du MEER, et le programme d'aménagement rural qui représente un engagement de \$5 700 000.

À la fin de l'année budgétaire, le MEER avait dépensé \$5 525 000 en vertu des trois ententés ARDA, dont \$1 437 000 au cours de l'année 1975-1976. Les engagements pris en vertu de cette entente doivent expirer en 1978.

Les zones spéciales

La seconde entente sur les zones spéciales de Terre-Neuve devait prendre fin le 31 mars 1975, mais certains des projets n'ayant pu être terminés, elle a été prolongée jusqu'au 31 mars 1976. En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir \$142 999 000 pour stimuler l'emploi dans les secteurs de la fabrication et de la transformation et accroître la production des industries primaires et secondaires dans les zones désignées.

Les zones désignées en vertu de cette entente sont celles de Saint-Jean, de Corner Brook, de Burin, de Happy Valley, de Come-By-Chance, de Grand Falls-Botwood, de Gander, de Stephenville et de Hawke's Bay-Port-aux-Choix. Les projets financés en vertu de cette entente concernent les réseaux d'adduction d'eau et d'égout, la construction d'écoles, de routes et de ponts, la viabilisation de terrains industriels et autres projets connexes.

Au 31 mars 1976, la somme des dépenses effectuées par le MEER dans le cadre de ce programme était de \$137 589 000, dont \$12 458 000 au cours de l'année budgétaire 1975-1976. Tous les engagements doivent prendre fin au cours de l'année 1976-1977.

^{*}Pour des renseignements plus complets sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice B.

Le programme de réinstallation de Terre-Neuve

En 1970, le MEER signait une entente avec la province pour offrir de l'aide aux individus ou familles habitant des agglomérations isolées et désirant s'installer dans des centres offrant de plus grandes possibilités d'emplois et de meilleurs services. Cette entente, modifiée par la suite, doit prendre fin le 31 mars 1977. Au 31 mars 1976, le MEER avait fourni \$2 942 000 à titre de participation au coût du programme. Au cours de l'exercice financier 1975-1976, \$168 000 avaient été dépensés en vertu du programme.

La Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador

La société a été instituée en 1972 pour servir de complément au programme de la LSDR et aider les petites et moyennes entreprises de la province en leur fournissant des services consultatifs et en leur accordant des prêts ou en participant au capital-actions. Au 31 mars 1976, elle avait fourni \$983 000 à titre de contributions et \$12 millions à titre de prêts. Les dépenses du MEER pour l'année budgétaire s'élèvent à \$397 000.

L'arpentage et la cartographie

Dans sa phase actuelle, ce programme, lancé en vertu d'une entente avec l'Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique, comprend la constitution d'un cadastre et d'une banque de données et la conversion du présent système provincial d'enregistrement des biensfonds en un système de titres de biens-fonds. Les premières étapes de ce programme comprenaient des travaux d'arpentage et de cartographie des terres à l'échelle de la province, levés aériens

compris, visant à permettre une utilisation plus efficace des ressources naturelles.

En vertu de cette entente, le MEER s'est engagé à fournir la somme de \$4 465 000. Au 31 mars 1976, il avait dépensé \$3 137 000, dont \$442 000 au cours de l'année budgétaire 1975-1976.

L'exploration et l'évaluation minérales

Le MEER et le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources ratifiaient avec le gouvernement de Terre-Neuve, le 3 septembre 1971, une entente d'une durée de quatre ans ayant pour objet de stimuler l'exploration et l'évaluation des ressources minérales. Cette entente, qui devait expirer le 31 mars 1975, a été prorogée jusqu'au 31 mars 1976, prorogation qui permettait d'affecter le solde des fonds prévus dans l'entente à l'achèvement des projets en cours.

Les dépenses du gouvernement fédéral à la date d'expiration de l'entente s'élevaient à \$2 298 000, sommes déboursées à parts égales par le MEER et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les dépenses du MEER aux termes de l'entente se sont chiffrées à \$185 000 au cours de l'exercice financier 1975-1976.

Projets divers

Au cours de l'année budgétaire, le MEER a consacré \$691 000 à d'autres activités au sein de la province (le projet de communications sociales de l'université Memorial et celui de la conservation des eaux à Rose-Blanche y compris).

Résumé des dépenses du MEER par programme à Terre-Neuve

	ECD	LSDR	AUTRES
1975-1976	\$ 46 332 000	\$3 167 000	\$ 15 592 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1976	\$81 977 000	\$9 053 000	\$ 262 424 000

La Nouvelle-Écosse

LES PROBLÈMES ET LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

De tous les indicateurs économiques, celui qui a trait au mouvement migratoire enregistre le revirement le plus spectaculaire. Alors que depuis 1945, la Nouvelle-Écosse a connu un phénomène à peu près constant d'émigration, on assiste, entre 1973 et 1975, à un renversement complet de la tendance, laquelle fait place à un phénomène d'immigration important. Ce revirement s'accompagne d'une augmentation considérable du nombre d'emplois, en particulier entre 1971 et 1974, où le taux de croissance annuel moyen a été de 4.6 pour cent. Au cours de la même période, le taux de chômage est descendu de 7.7 pour cent à 6.7 pour cent, tendance à laquelle tous les secteurs économiques ont contribué.

De façon générale, les années 1970 se caractérisent par une amélioration sensible des conditions du marché international, le transport et la technologie ayant exercé un impact favorable sur l'économie de la Nouvelle-Écosse et de l'ensemble de l'Atlantique. Avec la vigueur des marchés internationaux des matières premières et des produits semi-finis, la croissance économique de la région a permis de seconder la fabrication locale d'une plus grande variété de biens et de services que l'on devait importer auparavant des autres régions du Canada.

La crise économique mondiale de 1975 a laissé des traces partout au Canada, et la Nouvelle-Écosse n'y. a pas échappé. Le taux de chômage a cessé d'être à la baisse pour accuser une augmentation de 1.2 pour cent par rapport à l'année précédente, et le taux de participation de la population active a quelque peu baissé.

En revanche, des gains économiques récents, accompagnés d'une augmentation importante du nombre d'emplois, ont été observés dans la zone de Halifax-Dartmouth et dans celle de Bridgewater jusqu'à Amherst et New Glasgow. La zone de Halifax-Dartmouth demeure la partie la plus prospère de l'Atlantique, quoique les statistiques sur le chômage indiquent qu'elle a été également touchée par le ralentissement économique.

L'économie de la rive sud et de l'île du Cap-Breton, par contre, continue d'être faible, les deux régions ayant été gravement touchées par les difficultés observées dans le secteur des pêches, et le chômage a augmenté sur l'île du Cap-Breton. L'industrie, en outre, s'est très peu développée, ces dernières années, dans la région du détroit de Canso.

LES PROGRAMMES DU MEER

L'entente-cadre de développement Canada-Nouvelle-Écosse a été signée le 12 septembre 1974. Les principaux objectifs sont de favoriser l'augmentation des possibilités d'emplois à long terme, d'offrir de meilleures conditions de vie, d'accroître le revenu personnel des habitants et d'aider au développement d'une économie provinciale stable.

Pour l'atteinte de ces objectifs, des activités fédérales-provinciales seront entreprises afin de :

- créer ou accroître des possibilités d'emplois partout dans la province, par l'identification et l'exploitation de possibilités de développement appropriées;
- concevoir et appliquer des mesures de développement socio-économique rural et urbain;
- mettre en valeur les industries axées sur les ressources, telles la pêche, l'agriculture, les forêts et les mines;
- développer la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth en fonction de son évolution comme principal centre d'affaires et de services;
- poursuivre le développement de la transformation primaire et secondaire dans la zone du détroit de Canso;
- exploiter les possibilités dans les secteurs du tourisme et des loisirs et dans les secteurs connexes;
- dispenser l'aide provisoire nécessaire pour surmonter les obstacles à la conservation et au maintien d'industries viables;
- promouvoir des industries liées à l'exploration et à l'extraction du pétrole et du gaz au large des côtes;
- développer la technologie océanographique et les industries maritimes, y compris la construction navale et le radoub des navires;
- mettre en valeur les ressources énergétiques et aménager des réseaux de distribution, afin d'assurer à la province un approvisionnement suffisant.

Du point de vue du développement, on peut diviser la province en trois grandes régions. La partie nord présente des possibilités intéressantes, en particulier dans le secteur de l'industrie lourde, comme la sidérurgie au Cap-Breton et la pétrochimie dans la zone continentale du détroit de Canso. Dans la partie centrale, on pourrait mettre l'accent sur l'industrie légère dans des centres comme Amherst, Truro et New Glasgow-Pictou, de même que sur les industries des services et les activités liées à l'exploitation du port dans la région de Halifax-Dartmouth. Dans le reste de la province, on prévoit que les secteurs de la pêche, de l'agriculture et des forêts

constitueront la source majeure de revenus et d'emplois.

Pour la réalisation de ces objectifs, trois ententes auxiliaires ont été conclues en vertu de l'ECD peu avant le début de l'année budgétaire 1975-1976.

L'exploitation minérale

L'industrie minière de la Nouvelle-Écosse n'a pas contribué autant qu'elle aurait pu à combler le retard économique de la région. Il faut exploiter de nouveaux gisements de minéraux afin d'élargir le champ de cette industrie et lui donner un impact économique plus important. Une analyse a déjà reconnu d'importantes possibilités d'exploitation du plomb, du zinc, du charbon, du baryum, de la fluorine, du gypse et du sel. De récentes découvertes de minéraux indiquent que la prospection pourrait se révéler relativement fructueuse.

L'entente auxiliaire sur l'exploitation minérale

Cette entente, élaborée après consultation avec le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et avec le gouvernement de la province, a été signée le 17 février 1975 et viendra à expiration le 31 mars 1980. Elle a pour objectif d'accroître les possibilités d'emplois et d'investissements dans le secteur minier par l'accélération de la prospection minérale, la réalisation de programmes géologiques et l'évaluation des ressources minérales.

Les coûts estimatifs des principaux éléments de l'entente sont les suivants: la planification de l'exploitation des ressources, \$715 000; l'inventaire des ressources minérales, \$120 000; une étude d'évaluation des minéraux, \$1 920 000; une étude géologique et géochimique, \$2 505 000; les services de laboratoire, \$325 000; l'administration et la gestion des programmes, \$753 000.

Le coût estimatif de l'ensemble des projets entrepris en vertu de cette entente est de \$6 338 000; la participation du MEER s'élève à \$5 070 400 et celle de la province à \$1 267 600.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé la somme de \$1 846 000, dont \$897 000 au cours de l'année 1975-1976.

Le développement de la zone du détroit de Canso

Le détroit de Canso abrite l'un des plus beaux ports en eau profonde de l'hémisphère occidental, atteignant des profondeurs de 120 pieds à quelques centaines de mètres du rivage, et il est facilement accessible par la route, le rail ou la mer. Le port lui-même confère à la zone du détroit un avantage important sur la plupart des autres ports de la côte de l'Atlantique. Depuis l'avènement des pétroliers géants et des gros cargos, les entreprises industrielles préfèrent s'installer près de ces ports en eau profonde. Le détroit présente aussi l'avantage de se trouver à proximité des grands réseaux d'expédition de l'Atlantique et d'être situé près de centres urbains où existent des services de soutien et une bonne réserve de main-d'œuvre. On a ainsi la possibilité de tirer profit de la configuration des lieux en incitant les grandes industries à venir s'installer dans la région du détroit.

L'entente auxiliaire sur le détroit de Canso

Cette entente a été élaborée en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, notamment ceux de l'Industrie et du Commerce et de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et avec les autorités provinciales. Elle a été signée le 31 mars 1975 et sera en vigueur jusqu'au 31 mars 1977. L'objectif est de stimuler la concentration d'entreprises importantes dans la région afin d'assurer aux habitants de la Nouvelle-Écosse de meilleures possibilités de revenus et d'emplois.

En vertu de cette entente, la somme de \$21 531 000 sera consacrée à des projets d'infrastructures communautaires et industrielles. outre \$3 940 000 à la création du bureau de développement du détroit de Canso et à des projets de planification régionale intégrée.

Le coût estimatif de l'entente est de \$25 471 000; la part du MEER s'élève à \$19 265 000 et celle de la province à \$6 206 000.

Au 31 mars 1976, le montant des dépenses engagées par le MEER en vertu de cette entente s'élevait à \$4 926 000, dont \$1 268 000 ont été déboursés au cours de l'année budgétaire.

Le développement de la zone de Halifax-Dartmouth

La zone de Halifax-Dartmouth est graduellement passée de l'état de région à faible croissance à celui de pôle de croissance ayant des liens de plus en plus nombreux avec les principaux centres métropolitains du Canada et de la côte est des États-Unis. Il est indispensable que les taux de croissance et de développement soient maintenus, non seulement pour garantir une prospérité continue aux citoyens de Halifax-Dartmouth, mais aussi pour faire en sorte que le reste de la région de l'Atlantique en retire le plus grand profit.

L'entente auxiliaire sur Halifax-Dartmouth

Cette entente sur le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth a été signée le 31 mars 1975 et sera en vigueur jusqu'au 31 mars 1980. Elle vise à accentuer le rôle de capitale régionale que joue l'agglomération pour les provinces de l'Atlantique, en assurant le développement du centre ville, des installations portuaires et des industries.

Les ministères fédéraux des Travaux publics, des Transports, de l'Environnement, des Affaires urbaines, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ainsi que le Conseil des ports nationaux, ont travaillé en collaboration étroite avec le MEER à la ratification de cette entente par les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale, des Travaux publics et des Affaires urbaines, et par le ministre du Développement de la Nouvelle-Écosse.

L'entente comporte trois grandes catégories de programmes : un plan de développement métropolitain, l'aménagement des installations portuaires et la poursuite du développement industriel. Dans le plan de développement de la zone métropolitaine figure l'aménagement d'un vaste complexe sur le front de mer comprenant des bureaux administratifs, un hôtel et un centre de congrès, des magasins de détail, des terminus de ferry-boats et des logements. On a également réservé des fonds pour la construction d'un réseau régional d'alimentation en eau et pour l'amélioration de certaines rues et systèmes de contrôle de la circulation. Le plan d'aménagement du port prévoit des études de faisabilité et de conception technique en vue d'ajouter de nouvelles installations portuaires pour conteneurs aux installations actuelles, dont le succès est présentement considérable. Le plan de développement industriel comprend la viabilisation de terrains industriels et des travaux de construction afin de faciliter la circulation automobile et des études de faisabilité pour l'implantation d'industries de technologie avancée dans la région, en particulier pour le radoub des navires.

Les coûts estimatifs des projets entrepris en vertu de cette entente sont les suivants : l'aménagement du front de mer, \$87 710 000; l'aménagement du port, \$1 500 000; le développement industriel, \$21 600 000. Sur le total de \$110 810 000, le MEER s'est engagé à fournir \$79 997 000 et la province \$30 813 000.

À la fin de l'année budgétaire 1975-1976, soit une année après la signature de l'entente, le MEER avait dépensé \$16 258 000.

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

À la fin de l'exercice financier, dans le cadre du programme de la LSDR en Nouvelle-Écosse, 235 offres de subventions à l'industrie avaient été acceptées. Ces projets devraient amener la création de 7 801 emplois directs et susciter des investissements au titre de l'actif admissible de \$250 400 000. Le total des subventions accordées s'élève à \$57 200 000.

L'industrie du traitement des produits alimentaires est celle qui compte le plus grand nombre d'offres acceptées, soit 37 projets devant créer 503 emplois. En termes de création d'emplois, c'est cependant l'industrie du caoutchouc qui domine, les 10 projets acceptés devant créer 1 432 emplois. Parmi les autres secteurs importants, on compte le traitement du poisson (28 projets et 1 060 emplois), les produits du bois (34 projets et 982 emplois) et les produits électriques (9 projets et 820 emplois).

Au cours de l'année budgétaire 1975-1976, 29 offres nettes acceptées devaient créer 798 emplois directs. En raison des rajustements de 1974-1975, on s'attend à une réduction du total des emplois directs. Les investissements au titre de l'actif admissible étaient de \$21 602 894 en 1975-1976 et le total des subventions se chiffrait à \$5 097 012.

Les versements effectués par le MEER au cours de l'année 1975-1976 pour des projets aux termes de la LSDR s'élèvent à \$9 624 000, ce qui porte à \$35 433 000 le montant des paiements versés jusqu'ici dans la province.

^{*}Pour des renseignements plus complets sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice B.

Autres programmes

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Bien que la troisième entente ARDA Canada-Nouvelle-Écosse soit venue à expiration le 31 mars 1975, les programmes seront poursuivis aux termes de cet accord en attendant qu'ils soient remplacés par d'autres activités entreprises dans le cadre d'une entente auxiliaire appropriée.

Les projets entrepris aux termes de cette entente visent à améliorer les possibilités d'emplois et de revenus des ruraux et touchent les domaines suivants : l'agriculture et l'amendement des terres, les projets sur la forêt et la faune, le tourisme et le relèvement rural.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$12 788 000 en vertu de cette entente, dont \$3 058 000 ont été déboursés au cours de l'année budgétaire 1975-1976.

Les zones spéciales

Les ententes Canada-Nouvelle-Écosse sur les zones spéciales et sur les autoroutes, signées en 1970, venaient à expiration le 31 décembre 1976.

Ces ententes portent sur les zones de Halifax-Dartmouth et le détroit de Canso. Elles prévoient la construction de réseaux d'adduction d'eau et d'égout, la viabilisation de terrains industriels, la construction d'écoles, de routes et d'autoroutes.

Au titre des contributions à ces projets, le MEER s'est engagé à fournir \$47 626 000 et \$39 613 000 sous forme de prêts. À la fin de l'année budgétaire, les dépenses du MEER s'élevaient à \$42 465 000 au titre des contributions et à \$33 146 000 au titre des prêts. Le montant des paiements effectués au cours de l'année budgétaire s'élève à \$4 399 000 et celui des prêts à \$5 753 000.

Résumé des dépenses du MEER par programme en Nouvelle-Écosse

	ECD	LSDR	AUTRES
1975-1976	\$18 423 000	\$ 9624000	\$ 13 381 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1976	\$23 303 000	\$35 433 000	\$218 525 000

L'Île-du-Prince-Édouard

LES PROBLÈMES ET LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

Depuis 1969, année de la signature du Plan d'ensemble de développement entre le Canada et la province pour une période de quinze ans, la situation économique de l'île s'est améliorée considérablement. Au cours de la première phase du Plan, le revenu par habitant a augmenté plus vite que le revenu moyen national; la population a augmenté, et des emplois ont été créés dans les secteurs de la transformation, de la fabrication et des services. Les indicateurs économiques, notamment ceux qui portent sur la croissance démographique, les migrations, l'augmentation de la main-d'œuvre et les taux de participation de la population active, permettent de mesurer les progrès réalisés en 1975 : la population a augmenté de 1.7 pour cent pour un total estimatif de 119 000 habitants; depuis 1971, le solde des mouvements migratoires n'a pas cessé d'être positif; la main-d'œuvre, dont l'augmentation a été de 4.5 pour cent par rapport à l'année pré-

cédente, compte 46 000 membres, et les taux de participation de la population active ont atteint 54.8 pour cent.

On peut affirmer que l'augmentation récente du nombre d'emplois découle directement du Plan d'ensemble de développement, qui a, en particulier, amené la création d'emplois dans le secteur du bâtiment, les dépenses engagées en vertu de la première phase du Plan représentant environ le quart de la construction totale.

D'une façon générale, le nombre d'emplois a augmenté considérablement, en particulier dans le bâtiment et dans les industries des services, ce dernier secteur ayant représenté environ 60 pour cent de l'emploi total entre les années 1969 et 1975. Les dépenses du gouvernement et des entreprises en bâtiment se sont élevées à \$27 600 000 en 1974, la majeure partie de cette somme ayant été consacrée à des projets d'infrastructures entrepris en vertu du Plan d'ensemble de développement.

On observe des résultats intéressants dans d'autres secteurs de l'économie: le niveau des prix de la pomme de terre, denrée qui représente presque 70 pour cent des recettes agricoles, est resté très élevé, et les perspectives à court terme pour les producteurs de pommes de terre sont bonnes. D'autre part, la diminution du prix de certains produits agricoles, par exemple le bœuf, combinée à l'augmentation du coût des provendes, des engrais et de l'outillage agricole, ne manque pas de créer certaines inquiétudes.

L'administration provinciale tient à ce que l'on reconnaisse le rôle prépondérant de l'industrie agricole, et que les priorités pour l'affectation des ressources soient établies en conséquence.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a l'intention de continuer à offrir services, conseils, aides financières et subventions aux agriculteurs qui veulent accroître leur productivité et aux personnes qui désirent se lancer dans l'exploitation agricole. Il sollicitera en outre de l'aide pour résoudre les problèmes de transport, de façon à ce que les produits puissent être acheminés rapidement sur les principaux marchés et arriver intacts à destination.

Pour renforcer le secteur de la pêche, la province a pris des mesures dans les domaines de l'ostréiculture, de la mytiliculture et de l'élevage des truites en vivier.

L'énergie, toujours plus coûteuse à l'Île-du-Prince-Édouard, et le tourisme, industrie dont le rôle est depuis toujours essentiel à l'économie de l'île, constituent deux secteurs de préoccupation, le premier à cause de l'augmentation du coût du mazout, le second parce qu'il entraîne la saturation des équipements de la province.

LES PROGRAMMES DU MEER

L'Île-du-Prince-Édouard constitue un cas unique en ce sens qu'il n'existe pas d'entente-cadre de développement pour cette province. Les programmes sont exécutés dans le cadre d'un Plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans, lequel a été signé le 7 mars 1969 aux termes de la Loi sur le fonds de développement économique rural (FODER).

Le Plan vise à créer les conditions permettant à la population de la province de lancer ses propres entreprises économiques, à accroître le revenu par habitant, le capital local et à créer des emplois, tout en préservant l'environnement unique de l'île.

La première phase quinquennale du Plan, laquelle a pris fin le 31 mars 1975, prévoyait des investissements dans les routes, les établissements d'enseignement, les programmes de recyclage pour les insulaires, de même que de l'aide aux organismes de promotion sociale et de développement économique.

La deuxième phase du Plan, allant du 1er avril 1975 au 31 mars 1980, a été signée le 23 octobre 1975, mais ne prévoit que le financement des projets entrepris au cours des deux premières années. Les dépenses que le MEER engagera en vertu de cette deuxième phase pourront atteindre \$70 millions. La province fournira quelque \$32 650 000, y compris le prêt de \$9 millions obtenu par l'entremise du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour l'aménagement d'un câble électrique reliant l'île au continent.

Les projets entrepris dans le cadre de la deuxième phase du Plan d'ensemble de développement

L'agriculture

Le programme de développement agricole et le programme pour les nouveaux agriculteurs visent à stimuler l'industrie agricole de la province en augmentant la capacité de production des exploitations existantes et en attirant de nouveaux exploitants. Le programme des fermes familiales, entrepris au cours de la première phase, a pris fin, et l'on prévoit que les derniers engagements expireront à la fin de l'année budgétaire 1976-1977.

Les forêts

Un projet d'amélioration des lots boisés a été mis sur pied en vue d'accroître la production et les revenus des propriétaires de lots boisés de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les pêches

L'on a mis sur pied des projets d'aquiculture en vue d'accroître la production ostréicole et celle des truites, de même que d'autres projets en vue d'améliorer la qualité et d'augmenter la quantité des débarquements de poissons.

Le développement industriel

L'établissement de parcs et d'un marché industriel permet de stimuler le développement de ce secteur. Les projets contribueront dans une grande mesure à accroître les possibilités de développement dans les secteurs de l'industrie et de la fabrication et, avec l'aide du programme de la LSDR, favoriseront la création d'emplois et auront d'autres effets favorables.

L'énergie

On a entrepris les travaux pour relier le réseau électrique de la province à ceux du continent par le moyen d'un câble passant sous le détroit de Northumberland. L'île dépendra ainsi beaucoup moins des combustibles fossiles coûteux pour son approvisionnement en énergie électrique.

Le tourisme

On vient de terminer une étude d'évaluation des répercussions économiques, écologiques et sociales liées au développement de l'industrie touristique. Les résultats de cette analyse aideront à assurer la croissance du tourisme, laquelle sera d'un très grand profit pour l'économie de la province.

Autres programmes du Plan de développement

Les programmes de perfectionnement de la main-d'œuvre et de construction d'écoles permettront aux habitants de participer de plus près à la croissance de l'économie de l'île. Les grands projets de gestion de l'environnement, d'utilisation des terres et de développement urbain seront poursuivis. On tentera d'identifier et d'exploiter les possibilités de commercialisation des produits.

Les dépenses faites à ce jour

Depuis sa mise en œuvre jusqu'au 31 mars 1976, les dépenses du MEER au titre du Plan d'ensémble de développement se sont élevées à \$127 908 000, dont \$32 867 000 ont été déboursés au cours de l'année budgétaire 1975-1976. Ce montant comprend la somme de \$8 884 000 que le MEER a consacrée au projet du câble sousmarin

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

Au 31 mars 1976, dans le cadre du programme de la LSDR à l'Île-du-Prince-Édouard, 72 offres de subventions avaient été acceptées, ayant pour objet d'aider à fonder de nouvelles entreprises ou à agrandir ou moderniser des établissements existants. Ces projets sont censés créer 1 322 emplois directs et susciter un investissement, compté comme actif admissible, de quelque \$18 874 763 grâce à une aide de \$6 793 058 accordée par le MEER.

Du point de vue du nombre d'emplois créés et du montant des investissements, c'est l'industrie du traitement des produits alimentaires qui vient en tête avec 29 projets devant créer 558 emplois et susciter un investissement de \$7 389 119, compté comme actif admissible. L'industrie du traitement du poisson est au second rang avec 10 projets, 223 emplois et un investissement de \$2 995 471. Vient ensuite l'industrie des produits du bois avec 5 projets, 225 emplois et un investissement de \$2 399 210.

Au cours de l'année budgétaire 1975-1976, 15 offres de subventions ont été acceptées qui devaient créer 254 emplois directs, susciter des investissements au titre de l'actif admissible de l'ordre de \$3 419 324 et représentaient, en subventions, un total de \$1 266 604.

Les versements du MEER au titre de ce programme pour l'année budgétaire s'élèvent à \$829 000, ce qui porte à \$3 514 000 la somme des dépenses effectuées jusqu'ici dans la province en vertu de la LSDR.

^{*}Pour des renseignements plus complets sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice B.

\$6 688 000

Autres programmes

Du 1er avril 1969 au 31 mars 1976

Au cours de l'exercice financier, le MEER a engagé d'autres dépenses au titre de divers projets lancés dans la province, parmi lesquels figurent les projets d'infrastructures entrepris par le Conseil de développement de l'Atlantique.

Résumé des dépenses du MEER par programme dans l'Île-du-Prince-Édouard				
	PLAN DE DÉVELOPPEMENT	LSDR	AUT	res
1975-1976	\$ 32 867 000	\$ 829 000	\$	2 000

\$127 908 000

Le Nouveau-Brunswick

LES PROBLÈMES ET LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

On a évalué à \$4 milliards le produit provincial brut du Nouveau-Brunswick pour 1975, ce qui représente une augmentation de 15 pour cent par rapport à 1974. Selon les chiffres disponibles, les traitements et salaires se sont élevés à \$2 milliards, soit une augmentation de 18 pour cent par rapport à l'année précédente. Les nouveaux investissements se chiffrent à \$1 143 millions environ, dépassant de 21 pour cent ceux de 1974. Pour 1976, on s'attend que les statistiques fassent ressortir des dépenses en capital légèrement plus élevées qu'en 1975, en raison, notamment, de déboursés plus importants de la part des institutions, des gouvernements et des services d'utilité publique.

En 1975, la population active a augmenté de 4 pour cent, en grande partie sous l'effet des mouvements migratoires, lesquels se soldent par un accroissement net de la population de 7 000 personnes, tandis que l'emploi a augmenté de 1.3 pour cent au cours de la même période. Cet accroissement relativement faible de l'emploi est dû en grande partie aux nombreuses mises à pied dans les industries de produits du bois de la province, dont celles des pâtes et papiers; dans l'ensemble, le taux de chômage a atteint 11.5 pour cent. La situation des industries axées sur les forêts semble incertaine pour 1976 et les perspectives d'accélération de la croissance économique s'en trouvent quelque peu assombries. De plus, on s'attend à une diminution des activités dans le secteur du bâtiment non résidentiel, lequel avait largement contribué à la croissance forte de 1975.

\$3 514 000

À court terme, le Nouveau-Brunswick vise en priorité à atténuer les répercussions du ralentissement économique que connaît actuellement le pays et à réduire les inégalités en matière de revenu et d'emploi qui existent entre les régions rurales et urbanisées de la province. À long terme, l'administration provinciale continuera de favoriser les secteurs d'activités dont elle dépend davantage, à savoir les forêts, la fabrication, l'énergie, les mines, l'agriculture, la pêche et le tourisme.

LES PROGRAMMES DU MEER

Une entente-cadre de développement (ECD) entre le Canada et le Nouveau-Brunswick a été signée le 23 avril 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

L'objectif premier de cette ECD est de réduire l'écart qui sépare la province et l'ensemble du Canada pour ce qui est du revenu gagné par habitant. La stratégie de développement visera à accélérer la croissance de la production provinciale en augmentant la productivité, à accroître le nombre des possibilités d'emplois et à favoriser la formation d'une population active qualifiée dans plusieurs domaines.

Plus précisément, on envisage les mesures

- la détermination et la réalisation de possibilités de développement grâce à des programmes fédéraux et provinciaux coordonnés;
- le financement conjoint d'infrastructures visant à appuyer les possibilités de développement;
- l'accroissement des revenus dans les industries axées sur les ressources, à savoir l'agriculture, les forêts, les minéraux et la pêche, grâce à une productivité plus grande et à l'augmentation des opérations de transformation locale des produits primaires;
- la diversification du secteur manufacturier en vue de la fabrication d'articles d'une plus grande valeur, faisant appel à la technologie moderne et à une main-d'œuvre spécialisée;
- la recherche des moyens permettant de faire profiter au mieux les citoyens de la province de l'augmentation croissante du tourisme.

À la fin de l'exercice financier 1975-1976, 11 ententes auxiliaires avaient été signées par le MEER et la province dans le cadre de l'ECD, dont trois au cours de cet exercice.

Les forêts

Une étude sur les forêts a été faite en 1972 aux termes d'une autre entente fédérale-provinciale. Elle a fait ressortir que l'utilisation maximale de la capacité de production du bois nécessiterait l'amélioration de la gestion des terres boisées publiques et privées, en constituant, notamment, une réserve plus importante de bois de meilleure qualité pouvant être transformé et écoulé sur les marchés nationaux et mondiaux à des prix concurrentiels.

L'entente auxiliaire sur les forêts

Le 17 février 1975, le Canada et la province ont signé une entente auxiliaire sur les forêts, laquelle restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1979. L'objectif est la mise en œuvre, à l'échelle de la province, d'un programme visant à augmenter la production de bois de grande qualité et à développer l'industrie de transformation du bois, ce qui améliorera les possibilités d'emplois et de revenus au Nouveau-Brunswick.

Environ la moitié des fonds prévus par l'entente seront consacrés à l'amélioration de la gestion forestière. D'autres programmes ont pour objet d'accroître l'utilisation des ressources grâce à des techniques de coupe, un système de transport et des méthodes de transformation efficaces, et à une formation appropriée de la main-d'œuvre; un projet-pilote spécial a été lancé dans la région de Bathurst en vue de vérifier les nouvelles politiques et techniques d'allocation, de gestion et de coupe.

L'entente prévoit des dépenses de \$58 029 000, dont le MEER doit fournir \$46 423 200. Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$18 032 000, dont \$11 215 000 au cours de l'exercice financier.

Le développement industriel

Comme les autres provinces de l'Atlantique, le Nouveau-Brunswick possède une économie trop tributaire de l'extraction et de l'exportation des ressources et une industrie trop peu diversifiée; la production d'articles de grande valeur, à laquelle sont liés des revenus, la stabilité d'emploi et des débouchés à une main-d'œuvre qualifiée, y est insuffisamment développée. La diversification et l'expansion de l'activité industrielle dépendront dans une grande mesure de l'aménagement d'infrastructures, de terrains industriels, de locaux pour la fabrication et d'installations connexes qui permettront la croissance des industries secondaires basées sur les ressources naturelles et la situation géographique de la province.

L'entente auxiliaire sur le développement industriel

Cette entente, qui doit prendre fin le 31 mars 1979, a été signée avec la province le 17 février 1975. Elle vise à étendre et à renforcer le secteur manufacturier qui doit se diversifier et s'orienter vers la fabrication de produits d'une plus grande valeur, nécessitant une technologie moderne et une main-d'œuvre qualifiée, moyennant l'utilisation des ressources naturelles de la province et l'exploitation de son site maritime.

L'entente a été élaborée en collaboration avec les ministères fédéraux des Finances et de l'Industrie et du Commerce, et avec divers ministères provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre de l'Expansion économique du Nouveau-Brunswick y ont apposé leur signature.

Une grande partie des fonds servira à déterminer et à promouvoir les possibilités de développement et à mettre en place l'infrastructure industrielle nécessaire (installations, équipement et services) pour exploiter des entreprises de fabrication à titre expérimental; à acquérir et à viabiliser des terrains industriels et à fournir des installations et des locaux aux entreprises de fabrication.

L'entente prévoit des dépenses de \$30 227 800, dont le MEER fournira \$24 182 200. Les dépenses du MEER pour l'exercice financier 1975-1976 ont été de \$2 848 000, ce qui porte à \$4 562 000 les dépenses engagées au 31 mars 1976 dans le cadre de l'entente.

L'agriculture

Plusieurs mesures doivent être adoptées au Nouveau-Brunswick pour accroître le nombre et la stabilité des emplois dans le secteur de l'agriculture, améliorer la qualité des produits et augmenter la production. Il faudrait en arriver à une meilleure utilisation des terres, de la maind'œuvre et des capitaux, et à l'instauration de relations plus étroites entre le secteur industriel et le gouvernement en vue de déterminer des objectifs et des possibilités en matière d'agriculture.

L'entente auxiliaire sur l'agriculture

Le 17 février 1975, la province et le Canada ont signé une entente auxiliaire sur le développement agricole, laquelle doit se prolonger jusqu'au 31 mars 1977. Elle a été élaborée par un groupe de travail composé de représentants du MEER, d'Agriculture Canada, et du ministère provincial de l'Agriculture et du secrétariat du Cabinet provincial. Les ministres fédéraux de l'Agriculture et de l'Expansion économique régionale, le premier ministre de la province et le ministre provincial de l'Agriculture et du Développement rural ont apposé leur signature.

Les éléments de l'entente sont les suivants : possibilités de planification et de développement, \$4 223 950; formation de chefs d'entreprises, \$2 063 675; et appui à la mise en œuvre, \$1 291 450.

L'entente prévoit des dépenses de \$8 736 000, la quote-part du MEER étant de \$6 988 800. À la fin de l'exercice financier, le MEER avait dépensé \$3 629 000, dont \$2 586 000 durant 1975-1976.

Les routes

Dans de vastes régions du Nouveau-Brunswick, les routes sont de qualité médiocre et sont interdites chaque année, durant plusieurs mois, aux véhicules lourds. Ceci nuit à la rentabilité et à la sécurité du transport des personnes, des matériaux et des produits finis. Lorsque les travailleurs, les expéditeurs et les producteurs, de même que les résidants en quête de services récréatifs, médicaux et commerciaux, ne disposent pas d'un bon réseau routier, le développement s'en trouve en général compromis.

Les ententes auxiliaires sur les routes

Deux ententes auxiliaires sur les routes ont été signées avec le Nouveau-Brunswick, l'une pour 1974-1975 et l'autre pour 1975-1976. Elles ont pour objet de favoriser le développement en accordant des fonds pour l'amélioration des routes, ce dont pourront bénéficier par contrecoup les industries axées sur les ressources, le secteur de la fabrication et les industries des services; elles visent également à faciliter l'accès aux marchés, aux possibilités d'emplois, aux installations et services centralisés et à stimuler le tourisme.

La première entente s'est terminée à la fin de 1974-1975, bien que des dépenses aient été faites au cours de 1975-1976 pour les projets non achevés. L'entente auxiliaire de 1975-1976 a été élaborée non seulement à partir des critères de l'entente-cadre de développement, mais aussi à partir de la politique nationale en matière de routes, du programme provincial quinquennal sur les routes et des activités antérieures du MEER portant sur le réseau routier.

L'entente de 1974-1975 a engagé des fonds de l'ordre de \$13 335 000, la part du MEER ayant été de \$10 millions. L'entente de 1975-1976 prévoit des dépenses de \$11 690 000, et la part du MEER sera de \$8 767 500. La plus grande partie des dépenses sera consacrée à des projets de réfection de la route 11 entre Moncton et Campbellton, tandis que d'autres travaux se poursuivront sur la route de Plaster Rock-Renous, ainsi que sur la route 17 entre Saint-Léonard et Saint-Quentin, et que l'on reconstruira le pont qui enjambe la rivière Tabusintac sur la route 8.

Au cours de l'exercice financier, le MEER a dépensé au total, pour les deux ententes, \$9 228 000, dont \$8 692 000 aux termes de la dernière entente auxiliaire.

L'entente auxiliaire sur les grandes artères de Saint-Jean et de Moncton

Les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à construire de grandes artères urbaines dans les régions de Moncton et de Saint-Jean en vue de favoriser le développement général de ces grands centres urbains de croissance. L'aménagement du boulevard Wheeler à Moncton et de l'axe prioritaire de Saint-Jean avait débuté aux termes de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les zones spéciales.

L'entente auxiliaire sur les grandes artères de Saint-Jean et de Moncton, signée le 17 février 1975 et expirant le 31 mars 1979, permettra d'achever les travaux commencés dans le cadre de l'entente sur les zones spéciales.

Aux termes de cette entente, on terminera les travaux de construction entrepris sur l'axe prioritaire de Saint-Jean, le boulevard Wheeler et la route de Shediac. Il est prévu des dépenses totales de \$44 700 000, la quote-part du MEER étant de \$31 290 000.

Au cours de l'exercice financier 1975-1976, les dépenses du MEER ont été de \$4 390 000, ce qui porte à \$10 688 000 la somme des dépenses effectuées par ce ministère au 31 mars 1976 aux termes de l'entente.

Le développement régional du Nouveau-Brunswick dans les régions de Kent et de King's Landing

Aujourd'hui caractérisée par un taux élevé de chômage et le bas niveau des revenus, la région de Kent offre néanmoins de grandes possibilités d'expansion économique. Les administrateurs de Relance du Nouveau-Brunswick, des organisations de développement régional ainsi que des organismes fédéraux et provinciaux ont étudié le potentiel de la région et en sont venus à la conclusion qu'il était possible d'accroître la production et la transformation des produits agricoles, d'augmenter la valeur ajoutée de la production forestière et les recettes du tourisme basées sur les sites naturels et historiques et le parc national de Kouchibougouac et d'accroître les revenus de la pêche.

L'entente auxiliaire sur le projet-pilote de la région de Kent

Le 17 février 1975, on a signé une entente auxiliaire sur le développement de la région de Kent, laquelle restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1977. L'objectif est de lancer un projet-pilote pour aider les habitants de la région de Kent à élaborer et à mettre en œuvre des projets dans les domaines de la pêche, des forêts, de l'agriculture, de la fabrication axée sur les ressources, du tourisme et des loisirs.

Les principaux éléments de cette entente sont le programme d'amorce de projets et d'appui technique, dont le coût estimatif est de \$1 656 000, et le programme d'infrastructures (installations et services municipaux), dont le coût estimatif est de \$1 150 000. La part du MEER est de \$2 520 800.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$1 007 000 aux termes de l'entente, dont \$862 000 durant l'exercice financier 1975-1976.

L'entente auxiliaire sur le village historique de King's Landing

L'aménagement de King's Landing avait d'abord été entrepris par le Canada et le Nouveau-Brunswick aux termes de l'entente FODER-Mactaquac à la suite de la construction du barrage Mactaquac. Afin de conserver les bâtiments à valeur architecturale et historique situés sur les 90 milles de terres que devaient inonder les eaux du barrage, on les a démontés et reconstruits pour constituer un village historique. Bien que les travaux de restauration ne soient pas encore terminés, le village attire jusqu'à 100 000 visiteurs par année.

Des fonds sont consacrés à l'achèvement des travaux de construction, de restauration et d'aménagement du site, à la construction d'une bretelle de la Transcanadienne, à la construction de centres d'information touristique et de parcs de stationnement, et à un projet-pilote pour étudier la mise en service d'un bac entre le site et le parc provincial de Mactaquac.

Le MEER fournira \$3 514 400 du montant de \$4 393 000 prévu dans l'entente. Au 31 mars 1976, il avait dépensé \$1 116 000, dont \$682 000 au cours de l'exercice financier 1975-1976.

Le tourisme

La contribution du tourisme à l'économie du Nouveau-Brunswick est importante. Les visiteurs ont en effet dépensé, en 1973, la somme de \$125 millions, ce qui représente 63 pour cent du total des frais de voyage encourus dans la province au cours de l'année. Pour promouvoir l'industrie du tourisme, il faudra cependant inciter les voyageurs à prolonger leur séjour dans la province. Car si le Nouveau-Brunswick, en raison de sa situation géographique, attire un grand nombre de touristes, ces derniers ne font que traverser la province à destination d'autres régions de l'Atlantique.

L'entente auxiliaire sur la promotion du tourisme

Cette entente, en vigueur jusqu'au 31 mars 1978, a été signée entre le Canada et le Nouveau-Brunswick le 16 décembre 1975. Un comité composé d'un nombre égal de représentants des gouvernements fédéral et provincial, désignés respectivement par leur ministre, se charge de l'administration de l'entente.

On veut aborder, aux termes de l'entente, des problèmes comme le phénomène du touriste « de passage », qui fait que les visiteurs traversent parfois sans le savoir des zones touristiques pittoresques; on pourrait adopter une approche misant sur une région de destination en indiquant clairement où sont situés les centres d'intérêt. Cette entente comprend deux programmes : en premier lieu, un programme d'infrastructures visant à accroître les recettes du tourisme grâce à la construction de centres d'orientation des visiteurs, au réaménagement de plages, à la construction de centres d'artisanat et à l'établis-

sement d'une école d'hôtellerie; en second lieu, un programme des services essentiels visant à renforcer la planification, la promotion et la coordination des activités touristiques.

L'entente prévoit des déboursés de \$11 402 300, la part du MEER étant de \$9 121 800. À la fin du premier exercice financier d'application de l'entente, le MEER avait dépensé \$1 850 000.

La planification

En vue d'aider la province à déterminer et à analyser les possibilités de développement, le Conseil du Trésor a approuvé, en 1973, une entente provisoire sur la planification; l'on a alors entrepris des négociations pour la conclusion d'une entente auxiliaire. Cette entente sur la planification, ratifiée le 16 décembre 1975, couvre la période du 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1980.

Elle a pour objet de financer des études sur les possibilités et les besoins socio-économiques et de faciliter l'élaboration d'ententes auxiliaires connexes.

Les principaux éléments en sont la recherche des possibilités, la planification du développement et la coordination des activités des ententes auxiliaires.

L'entente prévoit des déboursés de \$4 875 000, et la part du MEER sera de \$2 437 500. Au terme du premier exercice financier, le MEER avait dépensé \$162 000 au 31 mars 1976.

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

À la fin de l'exercice financier 1975-1976, 292 offres de subventions aux entrepreneurs avaient été acceptées au Nouveau-Brunswick dans le cadre du programme de la LSDR. Ces projets doivent amener la création de 8 482 emplois directs, des investissements au titre de l'actif admissible de l'ordre de \$184 500 000. Les dépenses du MEER au titre de ces subventions sont de \$56 millions.

Les industries les plus importantes en ce qui concerne les projets de la LSDR sont celles de la forêt, de la transformation des aliments et du traitement du poisson. Pour les 139 projets entrepris dans ces trois domaines, on prévoit la création de 4 116 emplois directs et des investissements au titre de l'actif admissible de l'ordre de \$91 162 617.

En 1975-1976, 36 offres, pour un total prévu de 194 emplois directs, ont été acceptées. En raison des rajustements apportés aux chiffres de 1974-1975, il y a eu réduction du nombre total d'emplois directs prévus. En 1975-1976, les investissements au titre de l'actif admissible ont été de \$15 122 923 et les subventions du MEER se sont élevées à \$962 257.

Le MEER a versé \$9 618 000 au cours de l'exercice financier 1975-1976, ce qui porte à \$36 343 000 le montant des paiements versés au Nouveau-Brunswick depuis la mise en œuvre du programme.

Autres programmes

L'entente spéciale sur les routes

Cette entente, signée avec le Nouveau-Brunswick et qui devait prendre fin le 31 mars 1975, a été prolongée jusqu'en 1975-1976, afin de permettre l'achèvement des projets entrepris au cours des années précédentes.

Durant l'exercice financier, le MEER a dépensé \$2 650 000, ce qui porte à \$32 788 000 le total de ses dépenses dans le cadre de l'entente.

Les zones spéciales

On a décidé de prolonger jusqu'en décembre 1976 la deuxième entente sur les zones spéciales signée avec le Nouveau-Brunswick, laquelle devait normalement prendre fin le 31 mars 1975, afin d'assurer le parachèvement des projets. L'entente avait pour objet de créer des possibilités d'emplois grâce à de nouvelles entreprises dans le secteur de la fabrication et des services commerciaux dans les zones spéciales de Saint-Jean et de Moncton, et de développer les industries axées sur les ressources et les services connexes. Le MEER a fourni \$66 972 000 en subventions et \$54 837 000 en prêts aux termes de l'entente. Ses

dépenses à la fin de l'exercice financier étaient de \$63 023 000 pour les subventions et de \$48 494 000 pour les prêts. Les dépenses pour l'exercice financier se sont élevées à \$1 120 000 pour les subventions et à \$3 281 000 pour les prêts.

Le Fonds de développement économique rural (FODER)

Une entente sur le développement du nord-est du Nouveau-Brunswick signée aux termes de la loi FODER a pris fin le 20 septembre 1976, mais on continuera de financer les projets qui ne sont pas encore achevés. L'entente prévoyait un programme de développement économique et un programme de relèvement social et comportait des éléments portant sur le développement industriel, la création d'emplois, les infrastructures industrielles, les installations scolaires, la formation des adultes, les infrastructures municipales et les services de relèvement social.

Le MEER a fourni \$47 611 000 dans le cadre du programme, la province \$56 700 000, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration \$37 805 000 et la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) \$15 millions.

Durant l'exercice financier, les dépenses du MEER ont été de \$8 004 000, ce qui porte à \$42 665 000 les dépenses effectuées à ce jour.

La société Multiplex

La société Multiplex du Nouveau-Brunswick a été fondée par les gouvernements fédéral et provincial pour faciliter le développement d'un complexe industriel métallurgique dans la région de Saint-Jean. Au titre de contribution aux frais, le MEER a octroyé \$1 822 000 à la société, laquellé a terminé sa phase initiale de promotion au début de l'exercice financier. Il a été décidé, à la fin de l'année, de transférer les activités de la société au ministère provincial de l'Expansion économique et de mettre fin à ses activités comme organisme distinct le 30 septembre 1976.

Durant l'exercice financier, les dépenses effectuées par le MEER dans le cadre de ce programme se sont élevées à \$389 000, ce qui porte à \$1 414 000 le total de ses engagements à ce jour.

^{*}Pour des renseignements plus complets sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice B.

La mise en valeur accélérée des ressources minérales

En 1970, le MEER a mis en œuvre avec le Nouveau-Brunswick un programme visant à accélérer l'exploration et l'évaluation des minéraux. Ce programme a pris fin en septembre 1976. Durant l'année budgétaire, les dépenses du MEER ont été de \$737 000, ce qui porte à \$3 557 000 le total des dépenses engagées au 31 mars 1976.

Autres programmes

L'entente sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) signée avec le Nouveau-Brunswick s'est terminée en 1975-1976; le programme Relance et un programme sur la région métropolitaine de Moncton ont compté, durant l'exercice financier, pour \$549 000 des dépenses du MEER.

Résumé des dépenses du MEER par programme au Nouveau-Brunswick

	ECD	LSDR	AUTRES
1975-1976	\$33 460 000*	\$ 9618000	\$ 16 785 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1976	\$59 912 000	\$36 343 000	\$267 724 000

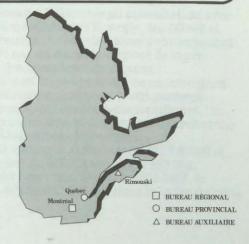
^{*}Ce chiffre comprend les dépenses engagées dans le cadre de l'entente sur l'étude du canal Miramichi, non mentionnée ci-dessus, mais en vertu de laquelle il restait à remplir certains petits engagements en 1975-1976.

,				
	••			
		•		

LA RÉGION DU QUÉBEC







(5) LA RÉGION DU QUÉBEC

INTRODUCTION

Au cours de l'année budgétaire 1975-1976, le MEER a dépensé, dans la province de Québec, un total approximatif de \$114 millions. De cette somme, quelque \$38 millions ont été consacrés à des activités entreprises aux termes des ententes auxiliaires et \$33 millions ont été engagés dans le cadre du Programme de subventions au développement régional.

Trois ententes auxiliaires ont été signées durant l'année, ce qui porte à sept le nombre des ententes maintenant en vigueur aux termes de l'entente-cadre de développement Canada-Québec. Les nouvelles ententes auxiliaires concernent la recherche industrielle, le développement agricole et l'exploitation minérale. Celle sur les axes routiers prioritaires a par ailleurs fait l'objet d'une modification.

Les activités de subventions à l'industrie entreprises au cours de l'année se sont traduites par 252 offres acceptées pour des projets industriels dont on attend la création de 4 546 emplois directs. Quatre cantons situés à l'ouest de Hull ont été désignés, durant l'année, comme admissibles au programme de la Loi sur les subventions au développement régional.

Le siège social du MEER pour la région de Québec se trouve à Montréal, avec un bureau provincial à Québec et un bureau auxiliaire à Rimouski.

LES PROBLÈMES ET LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

Pour la deuxième année consécutive, en 1975, les arrivées de migrants au Québec ont dépassé les départs, la population augmentant ainsi de 54 000 habitants. Dans l'industrie du bâtiment, le nombre d'emplois s'est accru de 9 000, et dans le secteur tertiaire, de 50 000. Dans l'ensemble de la province, le taux de participation de la population active a atteint 57.2 pour cent, soit 1.6 pour cent seulement de moins que la moyenne nationale.

Le ralentissement économique qui a marqué l'année 1975 s'est fait davantage sentir, au Québec, dans l'industrie manufacturière, ce qui a eu un impact sur la province tout entière. Le taux de chômage est passé de 7.3 pour cent en 1974 à 8.8 pour cent en 1975, comparé à la moyenne nationale de 7.1 pour cent.

L'industrie manufacturière au Québec est fortement concentrée dans les secteurs traditionnels où la demande croît lentement et dépend, dans une large mesure, du marché canadien. Il s'agit en outre souvent d'industries où prédomine la main-d'œuvre, et les manufacturiers soutiennent de plus en plus difficilement la concurrence avec les pays où les coûts de production sont peu élevés. Les industries à croissance rapide, dont le taux de productivité est élevé et qui fabriquent des biens durables de conception originale ou faisant appel à une technologie avancée, sont généralement peu développées au Québec.

La province s'efforce tout d'abord de renforcer la structure industrielle par le biais de projets visant à soutenir la concurrence internationale et à lui permettre de se tailler une place plus importante sur les marchés étrangers. Cette stratégie vise essentiellement des résultats à long terme et non pas uniquement la création immédiate d'emplois. L'objectif est de créer une vitalité durable dans le secteur manufacturier du Québec. Les principaux projets qui ont retenu l'attention touchent les secteurs de l'aluminium, de la pétrochimie, de l'acier, de l'équipement lourd pour le transport, des produits du bois, de l'outillage, de même que les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. La réalisation de ces projets nécessitera des travaux dans les domaines de l'infrastructure et du transport.

LES PROGRAMMES DU MEER

L'entente-cadre de développement Canada-Québec a été signée le 15 mars 1974, et ses objectifs se fondent sur une étude des problèmes et des priorités socio-économiques de la province.

Les objectifs généraux de cette entente sont les suivants: stimuler la création d'emplois productifs et consolider les emplois des secteurs traditionnels; augmenter le niveau de vie; renforcer la structure industrielle et urbaine du Québec et favoriser le développement optimal de ses différentes régions; susciter une participation accrue des Québécois à leur propre développement; et favoriser un meilleur équilibre dans le développement du Québec par rapport aux autres régions du Canada.

On a convenu, pour la poursuite de ces objectifs, d'une vaste stratégie de développement accordant la priorité aux secteurs primaire, manufacturier et tertiaire, et à l'équilibre entre les régions.

L'acier

Considérant qu'il était nécessaire, pour soutenir le développement industriel, de produire de l'acier à un coût qui soit concurrentiel, le gouvernement du Québec, au début des années 60, créait la SIDBEC (Sidérurgie du Québec). L'expansion de la SIDBEC favoriserait une plus grande utilisation du potentiel en main-d'œuvre de la province, augmenterait la participation du Québec au marché de l'acier tant canadien qu'étranger et, de façon générale, stimulerait la croissance industrielle en attirant l'industrie secondaire.

L'entente auxiliaire sur la SIDBEC

Cette entente a été signée le 15 mars 1974 en vue d'aider cette société à réaliser son important plan d'expansion et couvre la période allant jusqu'au 31 mars 1978.

Elle a été réalisée en collaboration avec plusieurs ministères fédéraux, notamment ceux des Finances et de l'Industrie et du Commerce, de même qu'avec divers ministères provinciaux. Elle a pour objet de porter la capacité de production de la SIDBEC de 900 000 à 1 600 000 tonnes par année, de moderniser une partie de son outillage et d'y ajouter un atelier de galvanisation.

La quote-part du MEER aux termes de l'entente est de \$30 millions. À la fin de l'année budgétaire, le ministère avait dépensé \$25 489 000, dont \$10 489 000 au cours de 1975-1976.

L'exploitation minérale

Malgré son potentiel considérable, la répartition des richesses minérales exploitables du Québec apparaît très inégale, et il en est de même des effets de l'exploitation minière sur le développement économique. Le doublement de la production de fer entre 1960 et 1973 a permis à la région de la côte Nord de connaître une croissance rapide; par contre, le Nord-Ouest, dont l'économie repose essentiellement sur les minerais primaires et les métaux précieux, a connu une croissance plutôt faible. En termes de croissance réelle, la production minérale a crû à un taux annuel de 4.4 pour cent seulement au cours des treize dernières années.

L'industrie privée, au Québec, investit entre \$10 et \$15 millions annuellement dans l'exploitation minérale; mais il faudrait des investissements de l'ordre de \$25 à \$30 millions par année pour assurer un taux annuel de croissance d'environ 7.5 à 8 pour cent.

L'entente auxiliaire sur le développement minéral

Signée le 29 mars 1976, elle a pour objet de favoriser le développement minéral par le biais du financement d'un programme visant à promouvoir l'exploitation minérale et pétrolière, l'accès aux ressources, la prospection minérale et l'exploitation rationnelle des ressources.

L'entente a été élaborée en consultation avec le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des ministères provinciaux et sera gérée par un comité composé de représentants des ministères intéressés.

Elle prévoit un programme de construction de voies d'accès aux zones géologiquement prometteuses, des études géoscientifiques, l'exploration pétrolière, et des projets de recherche et de développement industriels.

Le coût estimatif global est de \$28 600 000 et la quote-part du MEER est de \$17 160 000.

Pendant l'exercice financier 1975-1976, le MEER a dépensé \$1 585 000 dans le cadre de cette entente.

Les routes

Le territoire s'étendant sur la rive sud du Saint-Laurent, entre Boucherville et Tracy, possède un dynamisme industriel considérable axé sur les industries sidérurgiques et métallurgiques. L'industrie peut déjà compter sur d'excellentes installations portuaires et sur l'approvisionnement immédiat en électricité. Elle connaît un essor dans plusieurs autres secteurs dont la pétrochimie, l'électricité, la recherche et la fabrication métallique lourde. Le réseau routier est toutefois insuffisant et constitue une entrave au développement.

L'entente auxiliaire sur les axes routiers prioritaires

Signée le 13 septembre 1974 et modifiée le 31 mars 1976, elle sera en vigueur jusqu'au 31 mars 1979. Elle a pour objectif de favoriser le développement industriel, régional et urbain en fournissant un réseau routier rapide visant à renforcer le rôle des centres urbains clés et à permettre une meilleure circulation des produits industriels.

L'entente a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, notamment ceux des Finances et des Transports, et avec divers ministères provinciaux. Parmi les projets entrepris aux termes de cette entente figurent la construction d'une autoroute de Boucherville à Tracy, la réfection de la route 138 reliant Sept-Îles à Port-Cartier et des autoroutes 10, 51 et 55.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à \$134 175 000, le MEER s'étant engagé à payer \$80 505 000 et la province \$53 670 000.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$23 700 000 au titre de cette entente, dont \$14 571 000 pendant l'exercice financier 1975-1976.

Les infrastructures industrielles

L'expansion du secteur manufacturier du Québec dépend de l'installation d'un réseau d'infrastructures en vue d'aider les industries établies dans les centres urbains qui ne peuvent pas toujours financer l'aménagement ou l'agrandissement de parcs industriels. Pour éviter un trop grand éparpillement des efforts de dévelopment, l'aide financière devrait être axée sur un nombre limité de centres urbains. Ces centres, qui constituent déjà des « pôles » de

croissance, ont besoin de vastes parcs industriels pour attirer les entreprises dont les produits ne sont pas vendus seulement sur les marchés locaux.

L'entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles

Élaborée en consultation avec les ministères fédéraux de l'Environnement et des Finances, et avec le gouvernement provincial, cette entente a été signée le 26 mars 1975 et restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1978. L'objectif est de promouvoir un développement industriel mieux équilibré partout dans la province, par l'aménagement d'installations et de services communautaires propres à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans les diverses régions.

Le programme prévoit, entre autres, des éléments d'infrastructure pour l'industrie de traitement du poisson dans les régions du bas Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et de la côte Nord, des parcs industriels dans certains centres et la mise en place des éléments d'infrastructure municipale dans les localités qui ne sont pas en mesure de les financer elles-mêmes.

Les dépenses prévues aux termes de cette entente sont de \$60 millions, le MEER s'étant engagé à fournir \$36 millions. À ce jour, le MEER a déboursé \$7 416 000, dont \$4 484 000 au cours de l'exercice financier 1975-1976.

Les forêts

Les régions forestières du sud du Québec sont, pour la plupart, exploitées à pleine capacité. Le nord du Québec possède aussi des régions forestières, mais leur mise en valeur a subi des retards, ce qui fait que leur rendement actuel n'est que la moitié à peu près de ce qu'il pourrait être. Cela est dû principalement au petit nombre des voies d'accès. Un réseau adéquat de routes forestières permettrait non seulement de compenser des pénuries éventuelles de bois dans le Sud, mais permettrait aussi de rendre rentables les opérations forestières actuelles dans les régions nordiques, stimulerait l'expansion des industries existantes et en attirerait de nouvelles.

L'entente auxiliaire sur l'accès aux ressources forestières

Élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, dont ceux des Finances et de l'Environnement, et avec des ministères de la province de Québec, cette entente a été signée le 26 mars 1975 et sera en vigueur jusqu'au 31 mars 1978. Elle a pour objectif de consolider les emplois existants et de créer de nouveaux emplois dans les industries axées sur les ressources forestières, par l'aménagement d'un réseau routier amélioré desservant les régions du nord de la province.

Cette entente prévoit l'aménagement d'un réseau de voies d'accès dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Nord-Ouest québécois et de la côte Nord. On procédera, au total, à l'amélioration de 220 milles de routes, à la construction de 284 milles de nouvelles routes et à la construction de 6 ponts. On évalue à \$24 200 000 le coût total de ces travaux et à \$14 520 000 la quote-part du MEER.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$4 834 000 aux termes de cette entente, dont \$3 075 000 au cours de l'exercice financier 1975-1976.

Le développement de l'agriculture

Le revenu agricole du Québec continue d'accuser un retard par rapport à celui des autres provinces. Pour améliorer la situation, il est devenu nécessaire d'effectuer des rajustements, de renforcer les fermes productives et d'assurer une utilisation plus rationnelle des terres impropres à l'agriculture. Les sols de la plaine de Montréal, par exemple, qui comptent pour plus du tiers des terres agricoles de la province, sont d'une qualité généralement supérieure, mais la dénivellation très faible du terrain et le niveau élevé de la nappe phréatique de cette plaine entravent quelque peu leur mise en valeur. Dans les régions où le potentiel est moins élevé, les producteurs sont plus lents à s'adapter aux innovations introduites dans l'agriculture où l'agrandissement des fermes s'accompagne d'une mécanisation croissante du travail et d'une diminution de la main-d'œuvre.

L'entente auxiliaire sur le développement agricole

Cette entente a été signée le 29 mars 1976 après consultation avec les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture. Elle a pour objet la réalisation d'un programme intégré d'assainissement des sols agricoles de la plaine de Montréal, la continuation du programme de réaménagement foncier dans les régions de l'Est québécois et l'extension graduelle de ce programme selon les besoins des autres régions du Québec.

Le coût estimatif de ces programmes d'assainissement des sols et de réaménagement foncier s'élève à quelque \$41 600 000, dont \$24 960 000 sont à la charge du MEER.

Au cours de l'exercice financier 1975-1976, le MEER avait dépensé \$3 506 000 aux termes de cette entente.

Les études industrielles

Les gouvernements doivent prendre des décisions de plus en plus fréquentes dans les domaines touchant l'industrie : la recherche et le développement, l'aide financière, l'aide à l'infrastructure et d'autres éléments essentiels de la stratégie industrielle. Pour que les gouvernements puissent proposer des mesures appropriées, il importe donc qu'ils soient bien informés.

L'entente auxiliaire sur les études industrielles

Conclue le 29 mars 1976 et en vigueur jusqu'au 31 mars 1977, cette entente a pour objet de fournir les fonds nécessaires à la réalisation d'études servant à étayer des politiques, programmes ou projets touchant le secteur industriel et, lorsque cela est souhaitable, à élaborer des ententes auxiliaires.

Une somme de \$2 millions sera consacrée aux études prévues dans cette entente, dont la moitié sera fournie par le MEER. Au 31 mars 1976, ce dernier avait dépensé \$350 000 aux termes de cette entente.

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

Depuis l'instauration, en 1969, de la Loi, et de sa prorogation jusqu'au 31 mars 1976, 1 999 offres de subventions ont été acceptées au Québec dans le cadre des programmes de la LSDR. Ces projets doivent amener la création de 72 438 emplois directs, un investissement global au titre de l'actif admissible de \$1 176 100 000 et l'attribution, par le MEER, d'un total de \$236 300 000 en subventions.

L'industrie qui vient en tête est celle des produits du bois avec 326 projets devant amener la création de 11 219 emplois et des investissements au titre de l'actif admissible de \$167 489 835. Suivent les industries du transport avec 89 projets et 7 772 emplois et des placements de capitaux admissibles de \$40 032 795. Dans les industries du vêtement, on compte 106 projets et 6 114 emplois, tandis que dans chacun des secteurs du textile, de la fabrication du métal et des produits électriques, plus de 5 000 emplois directs doivent être créés grâce à la LSDR.

En 1975-1976, le nombre net d'offres acceptées s'élevait à 252, ces dernières devant amener la création de 4 546 emplois directs, des investissements au titre de l'actif admissible de \$109 980 867 et l'octroi, par le MEER, de \$24 161 957 en subventions. Les chiffres pour l'exercice financier qui vient de se terminer reflètent une diminution par rapport aux années précédentes en raison de certaines conditions qui sont expliquées dans l'appendice sur la LSDR.

Les chiffres cumulatifs pour le Québec couvrent des projets dans les régions de Montréal, de Hull et les régions avoisinantes qui ont été pendant deux ans et demi des zones désignées aux fins du programme de la LSDR et qui ne le sont plus maintenant. Quatre cantons du Québec situés à l'ouest de Hull (contigus à la zone nouvellement désignée de Renfrew-Pembroke en Ontario) sont devenus zones désignées le 1er janvier 1976.

Les paiements effectués pendant l'exercice financier 1975-1976 se sont chiffrés à \$33 122 000, ce qui porte le total des paiements pour la province, depuis la date d'instauration du programme jusqu'au 31 mars 1976, à \$149 624 000.

Autres programmes

Les zones spéciales

Les ententes sur les zones spéciales avec le Québec sont venues à expiration à la fin de l'exercice financier 1974-1975. Cependant, on continue d'engager des fonds pour les projets en cours et pour les projets approuvés qui n'ont pas été commencés avant l'exercice financier 1975-1976. Pour toute la durée des ententes, le MEER a consacré la somme de \$298 850 000 à l'aménagement d'infrastructures communautaires, industrielles et touristiques dans les zones spéciales de Trois-Rivières, de Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Sept-Îles-Port-Cartier et du nouvel aéroport international de Montréal.

L'aménagement, à Sept-Îles, d'un second parc pouvant accueillir 800 maisons mobiles est l'un des derniers projets financés aux termes de cette entente.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé, au titre de l'entente sur les zones spéciales avec le Québec, la somme de \$280 018 000, dont \$19 964 000 pendant l'exercice financier 1975-1976.

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

À l'instar des ententes sur les zones spéciales, l'entente ARDA III avec le Québec est venue à expiration à la fin de l'exercice financier 1974-1975, mais certains projets ne sont pas encore achevés.

L'entente visait à favoriser l'essor économique des régions rurales, en particulier celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-Ouest québécois. Le MEER a engagé une somme totale de \$26 537 000 aux termes de cette entente.

On poursuit l'aménagement du parc Kénogami, lequel comprend des installations touristiques et récréatives, et celui des centres agricoles dans le Nord-Ouest, à La Sarre, à Amos et à Ville-Marie.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé, pour ces programmes, la somme de \$30 372 000, dont \$4 785 000 pendant l'exercice financier 1975-1976.

^{*}Pour des renseignements plus complets sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice B.

			,
TA	DECION	TIT	QUÉBEC
. A	KHITHIV	1 11 1	LHIHKKI
141	TOTOLL	\mathbf{r}	QC LDEC

Le Fonds de développement économique rural (FODER)

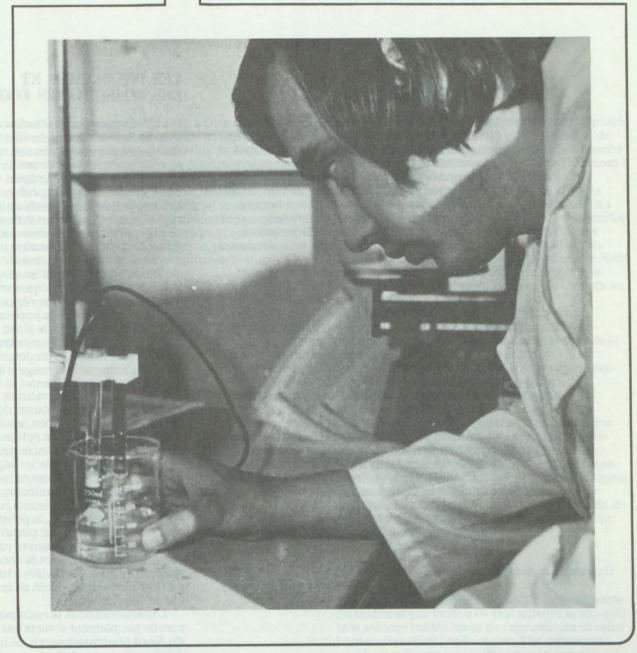
Les activités qui se poursuivent aux termes des programmes FODER au Québec se concentrent dans la région du bas Saint-Laurent et de la Gaspésie et tendent à rationaliser l'industrie de la pêche et les industries connexes dans cette région. Le parc industriel de pêche de Rivière-au-Renard, dont les travaux ont été entrepris aux termes du FODER, sera achevé dans le cadre de l'entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles. On prévoit que la construction d'une cale sèche à Les Méchins, financée par le FODER, créera quelque 100 emplois dans cette localité à industrie unique de la Gaspésie.

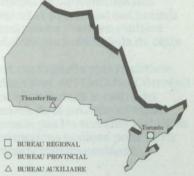
Au total, la somme de \$153 195 000 a été engagée au titre des activités du FODER au Québec. Au 31 mars 1976, les dépenses globales se chiffraient à \$147 896 000, dont \$13 944 000 ont été déboursés pendant l'exercice financier 1975-1976.

Résumé (les dépenses du MEER par	r programme au Québo	ec
	ECD	LSDR	AUTRES
1975-1976	\$38 060 000	\$ 33 122 000	\$ 38 813 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1976	\$ 67 023 000	\$149 624 000	\$509 966 000

*				
	"			
		•		
		•		

LA RÉGION DE L'ONTARIO





LA RÉGION DE L'ONTARIO

INTRODUCTION

Les dépenses des programmes du MEER en Ontario au cours de 1975-1976 se sont chiffrées approximativement à \$38 millions. Les ententes auxiliaires aux termes de l'entente-cadre de développement Canada-Ontario ont compté pour environ \$15 millions de ce montant, tandis que les dépenses en subventions aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional ont été de \$14 millions, le reste des dépenses ayant été consacré aux programmes de l'ARDA.

Les faits saillants de l'année comprennent la signature de deux ententes auxiliaires, l'une sur le développement du nord-est de l'Ontario, l'autre, à caractère provisoire, sur le développement des terres septentrionales de la province, outre une modification apportée à l'entente auxiliaire sur le nord-ouest de l'Ontario. Ce qui porte à cinq le nombre des ententes auxiliaires actuellement en vigueur dans la province.

Les activités de subventions à l'industrie entreprises au cours de l'année budgétaire se sont soldées par 26 offres nettes acceptées d'aide à des projets industriels dont on attend la création de 671 emplois directs dans les zones désignées. Au cours de l'année, la zone avoisinant Renfrew et Pembroke était désignée admissible au Programme de subventions au développement régional.

Le siège social du MEER pour la région de l'Ontario est situé à Toronto; il y a également un bureau à Thunder Bay.

LES PROBLÈMES ET LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

Il suffit de comparer brièvement les principaux indicateurs économiques de l'Ontario avec ceux des autres provinces pour se rendre compte que la province, dans l'ensemble, ne peut être considérée comme une région « désavantagée ». Si on y regarde de plus près, on se rend compte que ces indicateurs ne reflètent pas exactement la réalité et sont largement influencés par l'état de prospérité générale de la partie sud de la province. De fait, il existe encore nombre de différences structurales et sectorielles entre le nord et le sud de l'Ontario; et les circonstances et les possibilités économiques et sociales varient considérablement d'une région à l'autre. Le taux de croissance de la population a été beaucoup moins élevé dans le Nord que dans le Sud: le mouvement migratoire interne s'effectue surtout vers le sud, et un pourcentage très élevé des émigrants étrangers s'installent dans le Sud, hautement urbanisé et industrialisé.

Dans le Nord, l'isolement et la dispersion de la population constituent deux obstacles majeurs à une croissance rapide. De plus, la plupart des villes et des petites localités du Nord ne sont pas dotées des infrastructures ni des services essentiels. Dans les régions les plus éloignées, le manque de moyens modernes de transport et de communication entrave le développement. Bien qu'il ne soit pas facile de corriger ces déséquilibres, la politique de développement régional devrait porter en particulier sur l'application de mesures visant à améliorer l'utilisation des terres et la conservation des ressources pour permettre à toutes les régions de tirer pleinement profit de leurs possibilités de développement.

L'amélioration et la rationalisation des schèmes de peuplement actuels des régions-ressources du Nord pourraient servir de base à un nouveau développement urbain des centres dotés de meilleurs services sociaux, municipaux et commerciaux. L'amélioration des conditions de vie urbaine résultant d'un tel programme pourrait entraîner un accroissement de la maind'œuvre dans le Nord et offrir à l'industrie minière de la région des possibilités considérables de production.

Des villes comme Thunder Bay, Sault-Sainte-Marie, Sudbury, North Bay et Timmins offrent l'avantage supplémentaire de pouvoir attirer les industries manufacturières secondaires et les industries des services. De plus, la croissance du secteur tertiaire de l'Ontario rend désormais possible la décentralisation des activités économiques dans de nouveaux domaines importants. Un grand nombre des activités de services, de recherche et d'administration publique aujour-

d'hui centralisées à Toronto et à Ottawa pourraient être poursuivies avec autant de succès dans des centres moins importants tels Sudbury, Timmins ou Thunder Bay. Le phénomène croissant de la surpopulation urbaine, en particulier à Toronto, pourrait faciliter la réalisation de ces possibilités dans le Nord. D'autres secteurs en expansion de l'économie pourraient également être exploités ailleurs que dans les zones métropolitaines, comme en témoigne la croissance constante des équipements culturels et touristiques dans toute la province.

LES PROGRAMMES DU MEER

L'entente-cadre dedéveloppement Canada-Ontario a été signée le 26 février 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le trésorier de l'Ontario et ministre provincial de l'Économie et des Affaires intergouvernementales.

L'ECD mentionne que si l'Ontario, d'après les indicateurs économiques, figure parmi les provinces les plus prospères, ceux-ci, en revanche, ne traduisent pas les inégalités économiques qui existent entre les régions de planification. L'entente-cadre mentionne également que le Nord ne connaît pas le même rythme de développement que le reste de la province ou du Canada en général.

Les principaux objectifs de l'ECD sont :

- d'améliorer les possibilités d'emplois productifs, de faciliter l'accès à ces possibilités et de maintenir les possibilités d'emplois actuelles dans les zones et secteurs qui nécescitent l'adoption de mesures spéciales;
- de favoriser le développement socioéconomique dans les zones de la province nécessitant un appui spécial pour permettre aux gens qui y habitent de contribuer au développement économique et d'en bénéficier.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu que les programmes seront concentrés dans la région du nord et de l'est de l'Ontario, qu'ils seront étroitement liés à la planification régionale de la province et qu'ils s'inscriront dans le cadre du plan provincial de développement.

La diversification de l'industrie à Cornwall

Cornwall a été touché par le déclin de l'industrie du textile et par l'afflux de travailleurs ayant quitté le secteur traditionnel de l'agriculture et celui basé sur les forêts de la région. Ces dernières années, les programmes de subventions des gouvernements fédéral et provincial ont permis de marquer un grand pas en avant en matière de diversification de l'assise industrielle de cette ville.

Principal centre urbain sur la voie maritime du Saint-Laurent dans l'est de l'Ontario, Cornwall a un rôle important à jouer dans le cadre du plan de développement de la province. Cependant, la ville ne possède pas les terrains viabilisés et les ressources financières voulues pour offrir les services municipaux indispensables à l'industrie.

L'entente auxiliaire sur Cornwall

Cette entente a été signée le 26 février 1974 et prendra fin le 31 mars 1977. Elle vise à susciter un accroissement à long terme des revenus et de l'emploi dans la zone de Cornwall et à augmenter le rythme de croissance de la région.

Elle a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le trésorier de l'Ontario et ministre provincial de l'Économie et des Affaires intergouvernementales. Plusieurs ministères fédéraux ont participé à son élaboration, en particulier les ministères des Travaux publics, de l'Industrie et du Commerce, des Transports, ainsi que des ministères provinciaux.

On prévoit les projets suivants: l'aménagement d'un parc industriel de plus de 400 acres dans la partie est; la construction d'un centre de sports, d'arts et de congrès dans le secteur du canal; l'emplacement pour une industrie dans le secteur ouest et l'aménagement d'un secteur touristique et récréatif dans la partie ouest de la ville.

Le coût estimatif de ces projets est de \$16 330 000; le MEER s'est engagé à fournir la somme de \$8 165 000. Au 31 mars 1976, ce dernier avait dépensé \$6 175 000 en vertu de cette entente, dont \$4 425 000 au cours de l'année budgétaire 1975-1976.

L'aménagement de l'infrastructure à Dryden

Les produits forestiers et les mines connaissent à l'heure actuelle un essor remarquable dans la zone de développement de Patricia-Centre du nord-ouest de l'Ontario dont Dryden constitue le foyer principal de services. Les investissements dans cette zone pourraient excéder \$1.3 milliard et amener la création de 4 000 emplois. On prévoit qu'à court terme la ville de Dryden connaîtra un accroissement démographique pouvant aller jusqu'à 3 000 personnes. L'ampleur des aménagements devenus nécessaires et la brièveté du délai imparti pour le parachèvement des travaux font que les coûts dépassent les moyens financiers de la ville de Dryden.

L'entente auxiliaire sur l'aménagement de l'infrastructure à Dryden

Élaborée en collaboration avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, d'autres ministères fédéraux et le gouvernement de la province, cette entente a été signée le 24 mars 1975; elle doit prendre fin le 31 mars 1977. L'objectif est

d'améliorer les services communautaires grâce auxquels la ville pourra faire face à la croissance démographique que le développement industriel permet de prévoir, tout en remplissant de façon plus efficace son rôle de centre de services de la région de Patricia.

Les éléments de cette entente sont un programme d'améliorations du réseau d'adduction d'eau, au coût de \$2 630 368, et un programme d'améliorations du réseau d'égout, au coût de \$153 106. Une marge de \$417 521 pour les imprévus porte le coût estimatif à \$3 201 000. Le MEER s'est engagé à fournir la somme de \$1 600 500.

Au cours de l'année budgétaire 1975-1976, le MEER a dépensé \$671 000 en vertu de cette entente, ce qui porte à \$1 322 000 la somme des dépenses effectuées par ce ministère au 31 mars 1976.

Le développement des terres septentrionales

En vertu de l'ECD, le Canada et la province se proposent de conclure une entente auxiliaire à long terme sur les terres septentrionales de l'Ontario, de façon à mettre en œuvre, dans cette région, une stratégie de développement globale et coordonnée visant à accroître les possibilités d'emplois, à stimuler le développement local et à améliorer la qualité de la vie.

Entre temps, il faut prendre des mesures pour alléger les problèmes d'une population dispersée, désavantagée, en majorité d'ascendance autochtone, et dont le développement socioéconomique est entravé par l'isolement géographique, le faible niveau de scolarité et la pauvreté.

L'entente auxiliaire provisoire sur les terres septentrionales

Cette entente auxiliaire de développement a été signée le 7 juillet 1975 et prendra fin le 31 août 1977. Elle a pour objet de permettre aux deux gouvernements d'aborder quelques-uns des problèmes auxquels les habitants du nord-ouest de l'Ontario ont à faire face pendant qu'on procède à la préparation d'une entente à long terme. L'entente provisoire vient compléter le plan de développement du nord-ouest de la province.

Les ministères de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et des Affaires indiennes et du Nord, de même que certains ministères provinciaux, ont participé à l'élaboration de cette entente. Les projets entrepris aux termes de cette entente comprennent des cours de connaissances pratiques en vue de préparer les habitants aux programmes courants de formation de la maind'œuvre; des cours d'enseignement ménager dans des domaines comme la préparation des aliments, l'hygiène, le budget familial et autres domaines connexes; l'aménagement d'une aire de loisirs le long de la rivière English en vue de fournir une source supplémentaire de revenus à la population locale; et une étude de grande portée pour identifier les besoins en maind'œuvre qualifiée.

Le coût estimatif de l'entente est de \$427 500, et le MEER s'est engagé à fournir \$83 800. Au cours de l'année 1975-1976, le MEER a dépensé \$40 000.

L'entente auxiliaire sur le nord-ouest de l'Ontario

Le développement du nord de l'Ontario se trouve entravé par les distances longues qui séparent les unes des autres les agglomérations et qui les éloignent également des marchés et des sources d'approvisionnement de l'extérieur. La gamme des activités économiques est restreinte et repose essentiellement sur l'exploitation des minéraux et des ressources forestières. Dans beaucoup d'agglomérations, le pouvoir d'achat est trop faible pour attirer des industries d'appoint et les services publics sont insuffisants. Si l'on veut mettre en valeur le potentiel touristique riche qu'offre la région, il faut aménager des voies d'accès plus rapides.

Une entente auxiliaire sur le nord-ouest de l'Ontario a été signée le 23 mai 1974 et prendra fin le 31 mars 1978. Ses objectifs sont d'accroître et de diversifier les possibilités d'emplois dans le nord-ouest de la province, de renforcer les centres stratégiques de la région, d'accroître la transformation sur place des matières premières et d'améliorer les réseaux de transport et de communication.

Plusieurs ministères fédéraux dont le ministère des Transports, la Société centrale d'hypothèques et de logement et divers ministères provinciaux ont participé à l'élaboration de cette entente.

Les quatre principaux éléments de l'entente sont un programme d'infrastructures communautaires, avec des projets à Thunder Bay, au lac Saint-Joseph et à Ignace; un programme de construction de routes, comprenant des projets de construction de routes d'accès aux ressources et de réfection de la route 599; un programme d'évaluation comprenant une étude sur les infrastructures et une étude sur la culture du riz sauvage; et un programme d'infrastructures pour la promotion du tourisme dans la région de Kenora.

Le coût estimatif de ces projets est de \$47 344 000, et le MEER s'est engagé à fournir \$23 672 000. Les dépenses engagées par le MEER au cours de l'année budgétaire en vertu de cette entente s'élèvent à \$10 012 000, ce qui porte à \$12 251 000 la somme des dépenses effectuées par le MEER à ce jour.

L'entente auxiliaire sur le nord-est de l'Ontario

En raison de la prédominance dans la vie économique du nord-est de l'Ontario des industries axées sur les ressources naturelles qui emploient plus du tiers de la population active, la région est étroitement dépendante de la demande extérieure et se trouve soumise aux fluctuations des marchés internationaux. Les industries de transformation secondaires et tertiaires sont peu développées, de sorte que la plupart des localités ne vivent que d'une seule industrie.

Il faudra concentrer l'activité économique nouvelle dans des centres urbains choisis de façon à multiplier les effets utiles de la croissance. Cette concentration devrait permettre de libérer le maximum d'investissements pour l'infrastructure et les services à la population et à l'industrie, et favoriser la constitution d'une main-d'œuvre plus abondante et mieux qualifiée.

Une entente auxiliaire sur le développement du nord-est de l'Ontario a été signée le 25 mars 1976 et viendra à expiration le 30 septembre 1979.

Cette entente auxiliaire, conformément aux politiques et priorités provinciales, permet d'accorder une aide financière à des projets visant à réduire les obstacles au développement des principaux centres urbains.

Les zones de Sudbury et de Parry Sound ont été désignées pour des projets tels que l'aménagement d'un parc industriel, la construction de voies d'accès et de réseaux d'adduction d'eau et d'égout. Le coût estimatif des projets dans la zone de Sudbury est de \$3 045 000 et de \$1 958 000 dans celle de Parry Sound. Une allocation pour imprévus porte le total des coûts, aux termes de l'entente, à \$5 754 000, le MEER devant assumer la moitié des frais ou \$2 877 000 (ce dernier montant comprenant la participation possible de la SCHL, évaluée à \$130 000).

Cette entente a été signée vers la fin de l'année budgétaire, et au 31 mars 1976, aucune dépense n'avait encore été consignée.

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

Depuis le début du programme jusqu'au 31 mars 1976, les activités dans le cadre de la LSDR en Ontario se sont traduites par l'acceptation de 246 offres de subventions à l'industrie, lesquelles doivent amener la création de 10 934 emplois directs, des investissements au titre de l'actif admissible d'environ \$364 500 000 et l'octroi, par le MEER, de \$63 200 000 en subventions.

En termes de création d'emplois, les principaux secteurs sont l'industrie des produits du bois (75 projets et 3 432 nouveaux emplois prévus), l'industrie des métaux primaires (13 projets et 1 468 emplois) et l'industrie du vêtement (7 projets et 1 371 emplois). Parmi les autres secteurs importants, on note les produits chimiques avec 20 projets et 899 emplois, et les textiles avec 13 projets et 751 emplois.

Au cours de l'année budgétaire 1975-1976, 26 offres nettes acceptées devaient amener la création de 671 emplois directs, des investissements au titre de l'actif admissible de \$11 864 880 et l'octroi, par le MEER, de \$3 303 064 en subventions.

Les versements faits par le MEER au cours de l'exercice financier s'élèvent à \$13 606 000, ce qui porte le total des paiements effectués en Ontario en vertu de la LSDR, depuis la création du MEER en 1969 jusqu'au 31 mars 1976, à \$39 085 000.

Autres programmes

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Les dépenses effectuées aux termes de l'ARDA pour 1975-1976 comprennent celles consacrées à des projets non achevés mais approuvés dans le cadre de l'ARDA III venue à expiration le 31 mars 1975 et celles consacrées à des projets approuvés en vertu de la nouvelle entente sur l'aménagement rural en vigueur depuis août 1975, ce jusqu'au 31 mars 1977.

Au cours de l'exercice financier 1975-1976, l'ARDA a financé des projets liés aux domaines de la recherche, du drainage, de la forêt, de l'agrandissement des fermes et de leur exploitation, du tourisme et de la création d'emplois dans les industries secondaires de fabrication et de transformation. On a par ailleurs réalisé, en marge des programmes de l'ARDA, des projets à l'intention des autochtones dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et de l'industrie.

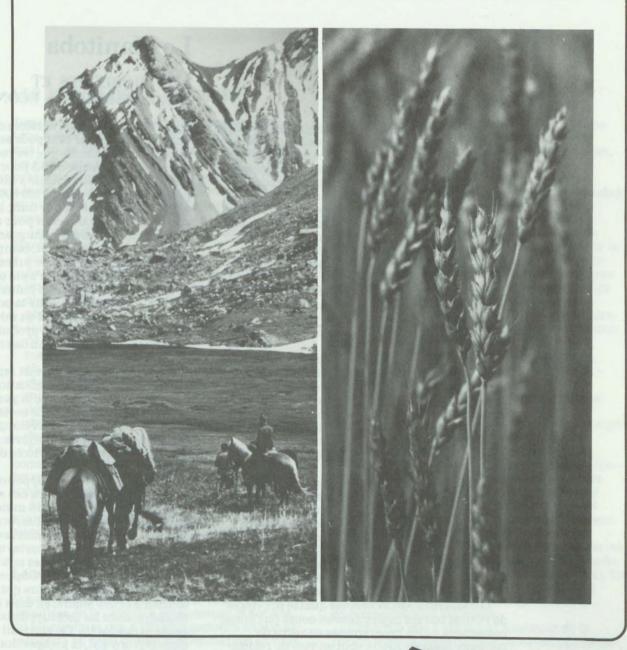
Le budget affecté aux projets approuvés dans le cadre de l'ARDA III s'est élevé à \$30 millions pour les programmes réguliers, tandis que \$1 750 000 étaient consacrés aux projets intéressant les autochtones. Exception faite des projets pour les Indiens, les engagements du MEER aux termes de l'ARDA égalent ceux de la province.

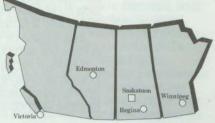
Les dépenses en vertu des ententes ARDA pour 1975-1976, y compris les projets concernant les autochtones, se chiffrent à \$7 765 000.

Résumé de	es dépenses du MEER par j	programme en Ontario	•
	ECD	LSDR	AUTRES
1975-1976	\$15 148 000	\$13 606 000	\$ 7765000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1976	\$19 790 000	\$39 085 000	\$76 046 000

^{*}Pour des renseignements plus complets sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice B.

LA RÉGION DE L'OUEST





- BUREAU RÉGIONAL
 BUREAU PROVINCIAL
- △ BUREAU AUXILIAIRE

LA RÉGION DE L'OUEST

INTRODUCTION

Les dépenses du MEER dans les quatre provinces de la région de l'Ouest au cours de l'exercice financier 1975-1976 se sont chiffrées approximativement à \$98 millions. De cette somme, quelque \$29 millions ont été déboursés dans le cadre des ententes auxiliaires aux termes des ECD, près de \$17 millions ont été consacrés en subventions à l'industrie, et le reste à d'autres programmes tels que la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) et la Loi sur l'administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP).

Les faits saillants des activités entreprises aux termes des ECD comprennent la signature de sept ententes auxiliaires, ce qui porte à 15 le nombre des ententes actuellement administrées dans la région.

Les nouvelles ententes auxiliaires portent sur l'exploitation minérale au Manitoba; la planification, le développement des terres septentrionales et celui de la vallée de la Qu'Appelle en Saskatchewan; l'amélioration des routes dans le nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta; l'allocation de fonds pour des travaux d'infrastructures à Fort Nelson en Colombie-Britannique.

L'Alberta et la Colombie-Britannique ne sont plus considérées comme régions désignées pour l'application du Programme de subventions au développement régional, mais les activités de subventions à l'industrie au Manitoba et en Saskatchewan se sont traduites, au cours de l'exercice financier, par 113 offres de subventions acceptées pour des projets industriels dont on attend la création de 1 994 emplois directs.

Les ententes ARDA avec les quatre provinces de l'Ouest ont été prolongées au cours de l'année budgétaire, et les programmes en vertu de l'entente spéciale ARDA sont en voie de réalisation au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Les détails de ces programmes sont donnés ci-dessous dans les sections par province.

Le siège social du MEER pour la région de l'Ouest se trouve à Saskatoon, avec des bureaux provinciaux dans les capitales, à savoir Winnipeg, Regina, Edmonton et Victoria.

Le Manitoba

LES PROBLÈMES ET LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

En 1975, la production agricole du Manitoba a augmenté de 7 pour cent pour se situer à \$1 106 millions, tandis que les recettes agricoles brutes ont augmenté de 5.5 pour cent par rapport à 1974, pour un total estimé à \$888 millions. La population est passée à 1 020 000, pour une augmentation de 0.9 pour cent; le chômage a augmenté de 0.6 pour cent pour atteindre 3.7 pour cent; et la population active, qui a augmenté de 0.7 pour cent, compte 3 000 personnes de plus que l'année précédente.

Aucun déclin majeur n'a été observé dans le domaine de la production industrielle au cours de 1975, mais l'économie de la province a connu un certain ralentissement en raison de l'affaiblissement de la demande de produits miniers et forestiers, et du bas niveau des mises en chantier de logements.

Le développement devrait reposer sur le renforcement et la diversification de la structure économique actuelle, avec la participation des secteurs privé et public. Le secteur public participe déjà largement au développement économique du Manitoba. Les efforts en vue de diversifier l'économie agricole du Sud sont censés se poursuivre.

Dans le Nord, le développement est surtout orienté vers l'amélioration des entreprises de traitement et d'affinage des minéraux et autres ressources naturelles, outre que l'on met l'accent sur des programmes sociaux et d'infrastructures, et que l'on favorise une plus grande participation de la part des autochtones.

Des possibilités de développement ont été reconnues dans les secteurs des mines, du tourisme et des loisirs, et, dans une mesure moindre, dans les secteurs de la pêche, du piégeage et des forêts. On poursuit actuellement, dans le Nord-Est, la prospection de gisements de métaux communs exploitables. De nouvelles découvertes permettraient d'assurer l'approvisionnement nécessaire à l'accroissement de la capacité de production des fonderies de cuivre.

Les possibilités de développement des loisirs dans les régions du Nord sont à peine exploitées. On discute actuellement de la possibilité de créer un parc national le long du cours supérieur de la rivière Berens; on forme également le projet d'établir un nouveau parc provincial dans la région du lac Hughes. De plus, les responsables de la planification à long terme, de concert avec la province, ont désigné le bassin de la rivière Hayes comme un lieu écologique éventuel de loisirs de plein air.

LES PROGRAMMES DU MEER

L'entente-cadre de développement avec le Manitoba a été signée le 5 juin 1974. Elle reconnaît qu'il existe des écarts marqués de revenus entre les divers groupes, et que le Nord présente un contraste frappant avec le Sud en ce qui a trait à la densité et à la répartition démographiques, au niveau de vie, aux sources de revenus et aux possibilités d'emplois.

Les objectifs généraux de l'ECD Canada-Manitoba sont les suivants :

- accroître les possibilités d'emplois et de revenus partout au Manitoba, de manière que les gens puissent habiter la région de leur choix tout en bénéficiant de conditions de vie améliorées;
- favoriser le développement socio-économique de la partie septentrionale du Manitoba, de manière à offrir aux gens qui y habitent des choix réels et des possibilités de contribution et de participation au développement économique, de conserver avec une plus grande détermination leur propre mode de vie, et, enfin, de participer à l'utilisation rationnelle des richesses naturelles.

Les secteurs d'activités qui ont été considérés comme prioritaires sont le développement des terres septentrionales et les possibilités de développement agricole, commercial et industriel.

Au 31 mars 1976, trois ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'ECD, dont une au cours de l'année budgétaire 1975-1976.

La planification

Il faut entreprendre une analyse et une étude détaillées de la situation économique et sociale du Manitoba et des différents secteurs en vue desatisfaire au délai de négociation de plus en plus serré des ententes auxiliaires conclues en vertu de l'ECD.

L'entente auxiliaire sur la planification

Signée le 11 février 1975, cette entente prendra fin le 31 mars 1977. L'objectif est d'entreprendre des études pour déterminer et analyser les possibilités de développement, ainsi que des travaux de planification et d'élaboration de programmes aux termes des ententes auxiliaires.

Au 31 mars 1976, trois études avaient été autorisées en vertu de cette entente. Celles-ci portent sur la mise en valeur et la transformation des produits laitiers, sur l'équipement de transport et sur le secteur forestier. Les ministres se sont mis d'accord, cependant, pour qu'aucune activité ne soit entreprise durant l'exercice financier 1975-1976 aux termes de cette entente.

Le développement des terres septentrionales

Le nord du Manitoba se trouve à une phase critique de son développement sur le plan de l'extraction et du traitement des minéraux, de la production d'énergie hydro-électrique, de l'exploitation forestière, du transport, du tourisme et de l'industrie des services. La situation exige que l'on prenne des mesures sociales autant qu'économiques, de manière à améliorer l'infrastructure communautaire et à créer des emplois pour les gens du Nord.

L'entente auxiliaire provisoire sur le développement des terres septentrionales

Signée le 5 juin 1974, cette entente a été prolongée en février 1975 pour une durée d'un an, de manière à accorder le délai nécessaire pour l'élaboration d'une entente à long terme. L'objectif est de formuler une stratégie de développement à long terme pour le Nord et d'amorcer entre temps la mise en œuvre des projets qui paraissent dès maintenant indispensables pour le développement à long terme.

L'entente a été élaborée conjointement par les ministères fédéraux des Affaires indiennes et du Nord, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, des Communications, des Transports, la Société centrale d'hypothèques et de logement et le gouvernement du Manitoba.

L'entente vise à offrir aux habitants de la région le choix de participer au développement du Nord et de poursuivre, s'ils le désirent, leur propre mode de vie avec une détermination accrue, tout en favorisant l'utilisation rationnelle des richesses naturelles au profit de la population, de la province et de la région.

Les principaux éléments sont un programme ayant pour objet la promotion sociale et les services communautaires, un programme d'exploitation des ressources et de développement économique communautaire, un programme touchant les transports et les communications et un programme de planification et de mise en œuvre.

Le coût estimatif de ces projets s'élève à \$43 813 900, la quote-part du gouvernement fédéral étant de \$26 288 300. Les dépenses fédérales pour la construction de routes et de chemins d'accès (\$9 millions) seront assumées à parts égales par le MEER et le ministère des Transports.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$19 805 000 en vertu de cette entente, dont \$11 843 000 au cours de l'année budgétaire 1975-1976.

Les minéraux

Le développement de l'industrie minérale permettra sans doute d'améliorer la situation socioéconomique du Manitoba et de l'Ouest en général, mais ce développement est subordonné à la poursuite de l'exploration, à la qualité des minerais et à l'obtention de renseignements scientifiques et techniques pouvant mener à la découverte de nouveaux gisements, de même qu'à l'évaluation de ces ressources.

L'entente auxiliaire sur l'exploration et l'exploitation minérales

Signée le 31 mars 1976, cette entente viendra à expiration le 31 mars 1979. L'objectif est d'accélérer l'exploration et la découverte de gisements miniers dans la province, notamment dans le Nord, et d'assurer que les habitants de la région bénéficieront de leur mise en valeur.

Le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère provincial des Mines, des Ressources et de la Gestion de l'environnement ont participé à l'élaboration de cette entente.

Cette dernière comprend les programmes suivants: l'exploration de métaux communs, des travaux de prospection de l'uranium, des enquêtes et une évaluation régionales, une évaluation des minéraux industriels, l'exploration des minéraux de pegmatite et une analyse sur l'exploitation minérale.

La somme des engagements pris en vertu de cette entente est de \$8 500 000, le gouvernement fédéral devant assumer la moitié des frais, soit \$4 250 000. La part du MEER s'élève à \$1 725 000 et celle du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à \$2 525 000.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$273 000.

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

À la fin de l'exercice financier 1975-1976, 355 offres nettes de subventions avaient été acceptées par des entrepreneurs du Manitoba depuis la mise en œuvre du programme de la LSDR en 1969. Ces projets doivent amener la création de 11 151 emplois directs, des investissements au titre de l'actif admissible de \$239 200 000 et l'octroi, par le MEER, de \$52 700 000 en subventions.

En termes de création d'emplois, c'est l'industrie des transports qui vient en tête avec 31 projets devant créer 2 094 emplois, suivie de l'industrie de la fabrication d'outillage, avec 27 projets devant créer 1 715 emplois. Parmi les autres secteurs importants, on note l'industrie du vêtement, avec 19 projets et 1 456 emplois prévus, et celle des produits du bois, avec 32 projets et 1 300 emplois.

En 1975-1976, 73 offres de subventions ont été acceptées dans le cadre du programme de la LSDR, ce qui devrait amener la création de 1 104 emplois directs, des investissements au titre de l'actif admissible de \$24 337 502 et l'octroi, par le MEER, de \$7 044 622 en subventions. Ces montants représentent une diminution par rapport aux années précédentes, en raison de circonstances particulières dont l'explication est donnée à l'appendice B.

Les versements effectués par le MEER au cours de l'exercice financier 1975-1976 s'élèvent à \$5 269 000, ce qui porte le total des dépenses engagées jusqu'ici à \$30 096 000.

^{*}Pour des renseignements plus complets sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice B.

Autres programmes

Les zones spéciales

L'entente sur la zone spéciale de Le Pas, dont la date d'expiration avait été reportée du 31 mars 1975 au 31 mars 1976, a pris fin au cours de l'année budgétaire, bien que certains projets mineurs soient poursuivis.

Le programme d'infrastructures prévoyait de l'aide financière fédérale pour des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, la réfection de routes et de rues, l'aménagement de bureaux municipaux, la construction d'écoles et d'une bibliothèque. D'autres programmes avaient pour objet d'aider la population locale, notamment les gens d'ascendance indienne, en leur permettant de participer davantage aux possibilités d'emplois à Le Pas. Ces programmes, le Corps de la main-d'œuvre et le Programme d'information et de communication, ont été intégrés à l'entente auxiliaire sur les terres septentrionales du Manitoba. Au moment où l'entente sur Le Pas approchait de son terme en 1975-1976, la plupart des projets avaient été réalisés et les travaux avaient consisté principalement à terminer la réalisation du projet de réfection des rues et de construction de la bibliothèque à Le Pas.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$12 342 000 aux termes de l'entente, dont \$1 633 000 au cours de l'exercice financier 1975-1976.

Le Fonds de développement économique rural (FODER)

Signée en 1967, l'entente en vertu de la loi FODER sur la région d'Interlake, située entre les lacs Manitoba et Winnipeg, est censée prendre fin le 31 mars 1977. Cette entente, qui vise à améliorer le niveau de vie des habitants de la région, comprend un certain nombre de travaux dans les secteurs de la main-d'œuvre, de l'éducation, du développement, de l'adaptation sociale et de la gestion. Au cours de cette neuvième année de l'entente (1975-1976), on a mis l'accent sur les activités du Corps de la main-d'œuvre et sur celles du Programme d'exploitation agricole, l'un et l'autre offrant des services directs aux habitants de la région d'Interlake.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$23 159 000 dans le cadre de l'entente FODER. De cette somme, \$1 852 000 ont été déboursés au cours de l'année budgétaire 1975-1976.

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

L'entente ARDA III avec le Manitoba s'est terminée le 31 mars 1975, et une nouvelle entente (1975-1977) fut ratifiée en juillet 1975. Cette dernière prévoit la continuation des projets à frais partagés acceptés jusqu'au 31 décembre 1978, à condition que ces derniers soient approuvés avant le 31 mars 1977. Elle permet ainsi de poursuivre la réalisation des programmes en attendant que l'on effectue une étude plus approfondie des programmes en vigueur et des solutions de rechange en matière de programmation rurale. Les projets entrepris aux termes de l'entente comprennent la diversification agricole, les services d'adduction d'eau dans les fermes, les affaires communautaires, les grands ouvrages de conservation du sol et des eaux et la recherche de points d'eau.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$7 920 500 aux termes de l'ARDA III et des ententes en vigueur entre 1975 et 1977. Le total de ses engagements aux termes de toutes les ententes ARDA s'élève à \$12 938 000, la moitié de cette somme devant être déboursée par la province. Les dépenses pour l'année budgétaire ont été de \$2 711 000, ce qui porte à \$12 308 000 le total des déboursés du MEER dans le cadre de l'entente au 31 mars 1976.

L'entente spéciale ARDA

Les dispositions de l'entente spéciale ARDA pour le Manitoba ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 1978. L'entente a pour objet d'offrir aux habitants d'ascendance indienne des régions rurales de meilleures et de nouvelles possibilités d'emplois, de manière à améliorer leurs conditions de vie sociale et économique.

Les engagements du MEER au Manitoba aux termes du programme spécial ARDA se chiffrent à \$6 391 000. Au 31 mars 1976, les dépenses s'élevaient à \$4 608 000, dont \$1 497 000 ont été déboursés en 1975-1976.

La Loi sur l'administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP représente une part importante des programmes réalisés par le MEER dans les provinces des Prairies, et elle publie son propre rapport annuel, disponible sur demande. Au cours de 1975-1976, cet organisme a effectué des dépenses de l'ordre de \$4 993 000 au Manitoba, dont \$768 000 sous forme de prêts.

Résume	Résumé des dépenses du MEER par programme au Manitoba				
	ECD	LSDR	AUTRES		
1975-1976	\$ 12 116 000	\$ 5 269 000	\$12 686 000		
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1976	\$20 121 000	\$30 096 000	\$96 348 000		

La Saskatchewan

LES PROBLÈMES ET LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

Contrairement aux cinq années précédentes, l'activité économique de la Saskatchewan a été soutenue en 1974 et 1975, en raison, notamment, du niveau record des revenus agricoles. Ce secteur comptant normalement pour 40 à 50 pour cent de la valeur de tous les biens produits, les recettes agricoles influencent directement les revenus à l'intérieur de la province.

Au cours de 1975, 11 000 emplois y ont été créés et le taux de chômage n'a pas excédé 2.9 pour cent. Les secteurs où l'emploi a davantage augmenté sont ceux des entreprises communautaires, des services privés et du bâtiment. Le secteur agricole est demeuré l'une des deux plus importantes sources d'emplois de la province. Peu d'emplois ont été créés dans les autres industries. L'amélioration des conditions de revenu et d'emploi a entraîné, sur le plan démographique, un renversement de la situation; la province, qui faisait face depuis 1968 à un phénomène d'émigration, a enregistré, en 1975, une nette augmentation de sa population.

En 1975, 55 pour cent des habitants de la Saskatchewan vivaient dans des centres urbains, comparé à 43 pour cent en 1961. Quoique cette augmentation soit bien inférieure à la moyenne nationale suivant laquelle plus de 70 pour cent des Canadiens habitent dans des zones urbaines, il s'est produit, en Saskatchewan, un revirement important dans le sens de l'urbanisation. Plus de 15 pour cent des Indiens inscrits du Canada et environ 4 pour cent de la population totale du pays vivent en Saskatchewan. Les Indiens inscrits et non inscrits et les Métis sont en général grandement désavantagés du point de vue social et économique. La proportion de ces groupes d'autochtones, qui représentent actuellement de 8 à 10 pour cent de la population de la province, ne cesse de croître.

L'industrie minière constitue la deuxième source de revenus de la province dans le secteur de la production de biens, mais en raison de l'ampleur des investissements qu'elle nécessite, elle n'emploie que de 2 à 3 pour cent de la population active de la province. En 1974, la valeur de la production minérale a augmenté de façon substantielle, pour connaître une hausse plus modérée en 1975. Toutefois, les travaux de prospection semblent en cours de régression.

Il pourrait exister des possibilités importantes de développement dans les secteurs de la transformation des ressources agricoles, minières et forestières, malgré le coût élevé du transport dû à l'éloignement des marchés. Il existe également des possibilités pour les industries du secteur secondaire. Avec les années, la province a acquis une capacité de production dans le domaine de la fabrication de l'acier et des machines à rendement élevé, agricoles notamment. On a déterminé de nouvelles possibilités pour la fabrication d'autres produits métalliques connexes qui pourrait utiliser l'acier fabriqué par une industrie de l'acier bien développée.

La prédominance des industries axées sur les ressources, qui nécessitent de grands capitaux, l'exiguïté du marché et les fortes variations de l'activité économique qui créent un climat peu propice pour les investissements, entravent le développement général de la province.

LES PROGRAMMES DU MEER

Une entente-cadre de développement a été signée avec la Saskatchewan le 11 février 1974. Elle reconnaît les fortes oscillations de l'activité économique en raison de sa dépendance étroite à l'égard de la production primaire et du déséquilibre qui existe entre les régions urbaines et rurales, notamment les régions rurales du Nord.

Les objectifs généraux de l'ECD sont :

- de favoriser la croissance générale de l'économie afin d'augmenter le nombre d'emplois et de réduire le déséquilibre entre les centres ruraux et urbains;
- de préserver et de promouvoir les richesses naturelles de la province et d'augmenter la valeur ajoutée découlant des activités de transformation liées à ces richesses;
- de diversifier l'assise économique, de manière à atténuer sa dépendance à l'égard de la production primaire, pour ainsi stabiliser l'économie;
- d'accroître et de diversifier les possibilités d'emplois au sein de la province;
- d'offrir aux habitants du Nord la possibilité de participer davantage à la vie sociale, culturelle et économique de la province.

On portera une attention spéciale, en vertu de l'entente, aux secteurs de l'acier et des industries connexes, à ceux des forêts, de l'agriculture, du tourisme, de même qu'au développement rural et urbain et à celui des terres septentrionales.

Au 31 mars 1976, cinq ententes auxiliaires avaient été signées aux termes de l'ECD, dont trois au cours de l'exercice financier 1975-1976.

La planification

Les analyses et les études de la situation socioéconomique de la Saskatchewan, ainsi que les études sur les secteurs offrant des avantages économiques, constituent des facteurs essentiels à l'élaboration des ententes auxiliaires.

On a donc signé une entente auxiliaire sur la planification le 18 août 1975 avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1974. En vigueur jusqu'au 31 mars 1977, elle a pour objet d'aider à la réalisation des études et à la planification requises pour l'élaboration des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires dans le cadre de l'ECD.

L'entente a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre provincial de l'Industrie et du Commerce.

Aux termes de l'entente, \$2 600 000 seront consacrés à des études; le MEER fournira la moitié de ce montant. Au 31 mars 1976, les dépenses du MEER effectuées au cours de l'année 1975-1976 s'élevaient à \$500 000.

Les minéraux

L'industrie minière représente l'activité économique la plus importante du nord de la Saskatchewan. Elle est concentrée dans les régions de Flin Flon-Hanson Lake, de La Ronge et du lac Athabasca, et les principaux minéraux sont l'uranium, le cuivre, l'or, l'argent et le zinc. Il faudra toutefois ouvrir de nouvelles mines pour accroître la production et le nombre d'emplois. A cet égard, il est essentiel d'obtenir des renseignements de base sur les ressources minérales de la région.

L'entente auxiliaire sur l'exploration et l'exploitation minérales

Le 21 juin 1974, on a signé cette entente qui doit rester en vigueur jusqu'au 31 mars 1978. Elle a pour objet d'accélérer le développement économique, de créer de nouveaux emplois et d'accroître les investissements en favorisant une utilisation plus grande des ressources minérales. La ratification de cette entente fait suite à l'analyse détaillée effectuée par les ministères fédéraux de l'Expansion économique régionale et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en collaboration étroite avec le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Parmi les projets à réaliser, on compte la planification des ressources minérales de la région, la prospection des métaux communs autour de La Ronge-Wollaston, l'exploration des minerais de fer, de l'uranium et des minéraux industriels, ainsi qu'un programme de levés géoscientifiques de reconnaissance.

Les dépenses maximales dans le cadre de l'entente seront de \$4 350 000. La quote-part fédérale s'élève à \$2 175 000 et sera prise en charge pour moitié par le MEER et pour moitié par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$466 000, dont \$273 000 au cours de l'exercice financier.

Le fer et l'acier

Selon toutes prévisions, si la Saskatchewan ne procède pas à la diversification de son assise économique, son retard par rapport aux autres provinces de l'Ouest pourrait encore s'aggraver. La mise en valeur de l'acier lui permettrait d'accélérer sa croissance. Les indications actuelles recommandent une hausse de la capacité de production de l'acier dans l'Ouest pour répondre aux demandes croissantes des marchés.

L'entente auxiliaire sur l'industrie sidérurgique

Cette entente, signée avec la Saskatchewan le 4 juillet 1974, restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1979. Elle a pour objet de renforcer la viabilité de l'industrie sidérurgique de la province, de diversifier la production et d'accroître le nombre d'emplois dans cette industrie et les industries métallurgiques connexes.

Les ministères fédéraux de l'Industrie et du Commerce, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, des Finances, de l'Environnement et des Transports, le Conseil du Trésor et le bureau du Conseil privé, ainsi que divers ministères provinciaux, ont collaboré avec le MEER à l'élaboration de cette entente.

L'entente prévoit des investissements privés de l'ordre de \$137 800 000, une participation de \$35 millions du MEER et de \$10 millions de la province, pour un total de \$182 800 000. De ce montant, les plans prévoient l'allocation de \$150 millions pour la construction d'une usine de réduction directe des minerais et l'agrandissement des fonderies et aciéries primaires et secondaires, et \$25 millions pour l'implantation de fonderies et projets métallurgiques connexes. Le reste des fonds sera consacré à la prospection, aux infrastructures, à des études et aux frais administratifs.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$1 509 000, dont \$1 235 000 au cours de l'exercice financier 1975-1976.

Le développement des terres septentrionales

Comme l'ensemble des terres septentrionales de l'Ouest, le nord de la Saskatchewan est une région qui contraste vivement avec la zone méridionale en ce qui a trait à la répartition démographique, au niveau de vie, de revenu et à la participation de la population à la vie sociale et économique de la province. Il faut adopter diverses mesures pour améliorer les conditions de vie, offrir aux individus la possibilité de faire l'expérience du travail et d'acquérir une formation technique, améliorer les transports, les communications et les services communautaires et favoriser l'implantation d'entreprises commerciales.

L'entente auxiliaire provisoire sur les terres septentrionales

Cette entente, signée avec la Saskatchewan le 18 août 1975 avec effet rétroactif au 1er avril 1974, restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1977. Elle a pour objet d'assurer aux gens du Nord des choix et des possibilités de contribution au développement social et économique, de favoriser la mise en valeur des ressources naturelles tout en appliquant des mesures de conservation des ressources et d'offrir aux habitants la possibilité de poursuivre leur mode traditionnel de vie avec une détermination accrue.

L'entente a été ratifiée par les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale et des Transports et par les ministres provinciaux du nord de la Saskatchewan et de l'Industrie et du Commerce. Les ministères fédéraux des Affaires indiennes et du Nord, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, des Communications, des Transports et la Société centrale d'hypothèques et de logement ont participé à son élaboration.

L'entente prévoit un programme d'animation culturelle et de services communautaires, un programme de mise en valeur des ressources et de développement économique communautaire, un programme de services de transport et de communication et un programme de mise en œuvre. Le coût estimatif est de \$55 millions; \$30 millions seront consacrés au transport et aux communications et \$20 700 000 à l'animation culturelle et aux services communautaires.

La quote-part fédérale est de \$35 millions; le MEER fournira \$27 500 000 et le ministère des Transports \$7 500 000.

Le MEER avait dépensé, au 31 mars 1976, \$7 730 000, ce au cours de l'exercice financier 1975-1976.

Le développement de la vallée de la Qu'Appelle

La vallée de la Qu'Appelle constitue une des attractions principales pour les citoyens de la Saskatchewan et, éventuellement, pour les voyageurs empruntant la Transcanadienne. On doit améliorer la qualité de l'eau dans les lacs et planifier davantage les aménagements récréatifs. si l'on veut établir une industrie touristique dans la région. Il existe un déséquilibre marqué entre les attractions et les installations de services, le caractère très saisonnier de la demande. l'alternance entre l'occupation et la vacance des endroits d'hébergement, et, enfin, la détérioration des ressources. Les inondations printanières, qui endommagent les terres agricoles, les maisons, les cottages et les autres propriétés, constituent un obstacle au développement de la vallée et continuent de créer des problèmes dans d'autres régions du bassin.

L'entente auxiliaire sur la vallée de la Qu'Appelle

Cette entente, signée le 6 octobre 1975 avec effet rétroactif au 1er avril 1974, restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1984. Elle a été ratifiée par les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale, des Affaires indiennes et du Nord, de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce, ainsi que par les ministres provinciaux de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme et des Ressources renouvelables. Elle a pour objet d'assurer la productivité à long terme des ressources du tourisme et des loisirs de la vallée de la Qu'Appelle et d'améliorer la gestion des ressources du sol et des eaux.

Cette entente auxiliaire consiste en un ensemble intégré de programmes visant à résoudre les problèmes urgents, à établir une gestion efficace et à développer les possibilités touristiques. Elle est gérée par la Commission administrative de la vallée de la Qu'Appelle qui se compose de représentants des deux gouvernements. Un conseil consultatif public renseigne la commission sur les questions d'intérêt public.

Figurent notamment au programme, pour l'amélioration et la gestion de l'environnement, des projets visant à améliorer l'utilisation des terres et la qualité de l'eau et, pour la promotion du tourisme et des loisirs, des projets de mise en place de services, de mise en valeur des attractions et d'aide au développement communautaire.

L'entente prévoit des déboursés de \$44 100 000 sous forme de contributions et de prêts, dont la quote-part du gouvernement fédéral est de \$26 360 000, ce qui inclut une contribution de \$6 860 000 du MEER. Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$675 000, ce au cours de l'année 1975-1976.

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

Dans le cadre des activités de la LSDR en Saskatchewan, 144 offres de subventions avaient été acceptées au 31 mars 1976. Ces projets doivent amener la création de 4 888 emplois directs, des investissements au titre de l'actif admissible de \$90 200 000 et l'octroi, par le MEER, de \$20 300 000 en subventions.

Les industries des métaux, de machines et de fabrication viennent en tête, dans la province, pour ce qui est du nombre d'emplois créés (1 400), du nombre de projets (38) et des investissements au titre de l'actif admissible. Elles sont suivies de près par les industries alimentaires avec 37 projets et plus de 1 000 emplois. D'autres domaines d'activités importantes sont ceux de la production du bois avec 13 projets, celui de l'équipement de transport avec 15, de l'industrie du textile avec 10 et des métaux communs avec 5, l'ensemble de ces projets devant amener la création de plus de 1 900 emplois.

En 1975-1976, 40 offres nettes ont été acceptées, ce qui devrait amener la création de 890 emplois directs, des investissements au titre de l'actif admissible de \$19 143 069 et l'octroi, par le MEER, d'une aide de \$4 859 991.

Dans le cadre du programme, les versements pour l'exercice financier ont été de \$4 702 000, ce qui porte à \$10 608 000 le total des dépenses effectuées à ce jour.

Autres programmes

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Une nouvelle entente ARDA a été signée le 18 août 1975 pour remplacer l'entente ARDA III expirée le 31 mars 1975. La nouvelle entente, en vigueur jusqu'au 31 décembre 1978, permettra de poursuivre les programmes déjà existants et d'en entreprendre de nouveaux. L'on a discuté avec les représentants de l'administration provinciale de la possibilité d'élaboration, dans le cadre de l'ECD, d'une entente de grande portée sur l'aménagement rural, laquelle ferait suite à l'entente ARDA devant expirer en 1978. Depuis la ratification de la première entente ARDA, l'aide financière fédérale-provinciale a permis d'appuyer un éventail vaste de projets ruraux touchant, entre autres, la construction de cliniques vétérinaires, l'aménagement de pâturages communautaires et l'amélioration des services dans les parcs réservés aux loisirs.

On envisage la réalisation de nouveaux programmes dans les régions rurales de la Saskatchewan en vue de favoriser une utilisation plus rationnelle des terres, la conservation du sol et des eaux et le développement socioéconomique.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé, dans le cadre de l'ARDA, la somme de \$15 617 000, dont \$2 984 000 au cours de l'exercice financier 1975-1976.

Le programme spécial ARDA

La deuxième entente spéciale ARDA a été signée le 6 octobre 1975 et restera en vigueur jusqu'en 1977. Elle prévoit des programmes d'aide financière pour des projets qui amèneront de nouveaux emplois, augmenteront les revenus et amélioreront les conditions de vie des citoyens d'ascendance autochtone qui habitent les zones rurales de la Saskatchewan.

Depuis la signature de la première entente spéciale ARDA en 1972, plus de 100 projets ont été financés dans 43 agglomérations, 550 autochtones ayant bénéficié de ces projets.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$1 626 000, dont \$749 000 en 1975-1976.

^{*}Pour des renseignements plus complets sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice B.

L'entente sur le parc Last Oak

Signée le 26 septembre 1974 et en vigueur jusqu'au 31 mars 1977, cette entente prévoit l'octroi d'une aide financière à quatre bandes indiennes, lesquelles forment la Société du parc Last Oak, pour la construction et l'administration d'une station touristique ouverte à longueur d'année.

La station doit comprendre des installations pour le ski et un chalet (lequel a été très fréquenté l'hiver dernier), un terrain de golf, un projet d'habitations et un terrain de camping.

Les engagements du MEER dans le cadre du projet doivent s'élever à \$1 733 000, et au 31 mars 1976, il avait dépensé \$783 000, dont \$226 000 au cours de l'exercice financier.

La Loi sur l'administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP compte pour une partie importante des programmes du MEER dans les Prairies, et elle publie son propre rapport annuel. Durant l'exercice financier 1975-1976, les dépenses au titre de l'ARAP se sont élevées à \$20 649 000, dont \$2 134 000 sous forme de prêts.

Résumé des dépenses du MEER par programme en Saskatchewan				
	ECD	LSDR	AUTRES	
1975-1976	\$ 9 584 000	\$ 4 702 000	\$ 24 609 000	
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1976	\$10 881 000	\$10 608 000	\$123 279 000	

L'Alberta

LES PROBLÈMES ET LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

L'activité économique de l'Alberta est restée vigoureuse pendant la majeure partie de l'année 1975, et la demande pour ses produits énergétiques et agricoles s'est maintenue à un niveau élevé. En dépit d'une conjoncture internationale défavorable, les résultats dans tous les secteurs, sauf ceux du bois et de l'élevage du bœuf, ont été satisfaisants.

La province croit que sa prospérité future dépend d'une mise en valeur améliorée de ses ressources et d'une meilleure répartition géographique de ses activités économiques. La province estime qu'elle doit diversifier son économie avant que ne soient épuisées ses réserves courantes de pétrole. Elle entend conserver la gestion de ses ressources et des revenus qui en découlent et résoudre les difficultés technologiques inhérentes à l'extraction du pétrole des sables bitumineux, pour ainsi fournir une source nouvelle de revenus et d'aliments pétrochimiques pour le bétail. De récentes mesures de diversification ont mis en évidence le besoin d'une main-d'œuvre spécialisée pour la réalisation des grands travaux de développement et ont suscité un regain d'intérêt pour les problèmes du transport et de l'environnement.

Les perspectives sont favorables dans le domaine de l'industrie alimentaire, notamment dans les centres ruraux où les approvisionnements en matières premières sont abondants. Il existe, dans des centres plus petits, des possibilités de développement pour des activités plus importantes de traitement des produits agricoles, de même que des priorités de développement quant à une plus grande transformation des ressources à l'intérieur de la province et une meilleure répartition géographique des activités économiques. Les communautés rurales s'apercoivent cependant qu'il est nécessaire, pour tirer le plus grand profit de ces développements, d'améliorer leurs conditions sociales et commerciales.

Au cours des dernières années, l'Alberta a connu un taux élevé de croissance démographique. D'avril 1974 à avril 1976, sa population a augmenté de 3.3 pour cent (comparé à la moyenne nationale de 1.4 pour cent), pour atteindre environ 1 800 000 habitants. Cette croissance rapide a coïncidé avec la concentration de plus en plus marquée de la population de l'Alberta dans les zones urbaines. Les centres métropolitains ont enregistré une augmentation de leur population, les petites agglomérations ont vu le nombre de leurs habitants se maintenir, tandis que les régions rurales connaissaient une baisse légère.

En 1975, la population active est passée à 811 000, soit une augmentation de 4.9 pour cent. L'emploi a augmenté de 4.1 pour cent, ce qui a contribué à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée, comparativement à l'année 1974 où l'on observait une pénurie de travailleurs spécialisés. Le taux de postes vacants a baissé considérablement en 1975, où l'on a eu, en moyenne, 15 postes vacants sur 1 000 contre 23 sur 1 000 l'année précédente. Le taux de participation de la population active de l'Alberta, traditionnellement le plus élevé au pays, marquait une augmentation légère en 1975 et s'établissait à 65.8 pour cent.

Bien que le revenu personnel par habitant ait augmenté dans les zones urbaines en 1974, il reste que le revenu moyen des familles rurales et nordiques se situe bien en deçà de celui des familles urbaines. Par exemple, les gens habitant la région la plus au nord-est de l'Alberta ont inscrit dans leurs déclarations d'impôts un revenu moyen de \$5 528, ce qui contraste avec la moyenne provinciale de \$8 355. Dans les communautés isolées du Nord, le revenu moyen était de 75 pour cent inférieur à la moyenne provinciale.

La population de ces agglomérations isolées du Nord est à majorité indienne. Les chefs de tribus se préoccupent du fait que les bénéfices de la croissance économique rapide du Nord sont réalisés en marge de leur communauté et ont convenu qu'il s'agit là d'une question primordiale de développement. Ils cherchent ainsi à obtenir l'aide technique et les capitaux nécessaires pour recenser et lancer de nouvelles opérations financières viables; à entreprendre de grands ouvrages pour améliorer leurs conditions socioéconomiques; et à accroître les programmes sociaux qui leur permettront de participer plus efficacement aux possibilités de développement.

L'agriculture, principale source de revenus des ruraux de l'Alberta, fournit les matières premières à l'industrie de transformation des produits agricoles que l'on retrouve principalement à Edmonton et à Calgary. Celle-ci a maintenu sa position dans l'économie en 1976. Cependant, la hausse des recettes agricoles nettes a subi une diminution graduelle du fait que les coûts d'exploitation agricole ont augmenté. La production du bœuf a surtout été touchée par cette situation, les prix d'alimentation du bétail avant monté et ceux de la vente du bœuf ayant décliné. La surabondance des récoltes de blé en U.R.S.S. et la surproduction de blé des autres pays ont eu pour conséquence une baisse des prix et des marchés; tous les effets de cette surabondance ne seront pas ressentis avant l'année prochaine par les producteurs de blé de l'Alberta.

LES PROGRAMMES DU MEER

Une entente-cadre de développement a été signée avec l'Alberta le 6 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre provincial des Affaires fédérales et intergouvernementales.

L'entente reconnaît que, bien que l'économie de l'Alberta soit relativement forte, le développement tend à se concentrer dans certains secteurs et certaines régions géographiques. C'est ainsi qu'il existe des communautés et des groupes de citoyens qui ne disposent pas des possibilités socio-économiques observées dans le reste de la province.

Les objectifs de l'entente sont :

- d'améliorer les possibilités et de faciliter l'accès à ces possibilités dans les zones ou secteurs nécessitant des mesures spéciales;
- de promouvoir un développement équilibré entre les différentes régions de l'Alberta;
- d'appuyer les initiatives prioritaires provinciales dans le domaine du développement.

Les secteurs qui feront l'objet d'initiatives aux termes de l'ECD comprennent les industries axées sur les ressources pour lesquelles sont requises des mesures spéciales, le développement communautaire dans les petits centres urbains et ruraux et la construction de logements, de réseaux d'adduction d'eau et d'égout, de routes et autres éléments d'infrastructure nécessaires pour le développement optimal de l'économie.

Au 31 mars 1976, quatre ententes auxiliaires avaient été conclues avec l'Alberta dans le cadre de l'ECD. Deux de ces ententes ont été signées au cours de l'exercice financier 1975-1976, et une autre est venue à expiration à la fin de l'année budgétaire précédente.

Les transports

Le gouvernement fédéral s'est engagé, lors de la Conférence sur les possibilités économiques de l'Ouest tenue en 1973, à appuyer financièrement les travaux d'amélioration du réseau de transports, pour ainsi seconder le développement industriel et socio-économique dans la partie septentrionale des provinces de l'Ouest. Le gouvernement fédéral a consenti à fournir \$5 millions par année au titre de l'aménagement d'installations pour le transport dans le nord de l'Alberta; le MEER et le ministère fédéral des Transports assumeront chacun la moitié du financement.

L'entente auxiliaire sur les transports dans le nord de l'Alberta

Cette entente, signée pour l'exercice financier 1975-1976, prévoit des engagements de \$10 millions; la contribution du MEER et celle du ministère fédéral des Transports s'élèvent à \$2 500 000 respectivement.

L'entente prévoit la poursuite des projets entrepris au cours de l'année précédente en vertu d'un accord identique et l'amorce de nouveaux projets. L'objectif est d'améliorer le réseau de transports dans le nord de l'Alberta, pour ainsi contribuer à l'aménagement d'un réseau national efficace: d'améliorer l'accès aux régions à haut potentiel de ressources connues; de permettre l'accès aux agglomérations isolées du Nord, de manière que ces citoyens puissent participer davantage à l'exploitation des possibilités de développement. Les projets désignés aux termes de l'entente comprennent, par exemple, la poursuite des travaux de construction de routes dans les régions isolées des lacs Cadotte et Little Buffalo; l'aménagement de pistes d'atterrissage au lac Cadotte et à Janvier. pour faciliter l'évacuation rapide des cas d'urgence et améliorer, d'autre part, l'accès aux possibilités d'emplois; l'amélioration de la route qui mène à Wabasca; et la poursuite des travaux de construction des pistes d'atterrissage à Lac-La-Biche, de manière à améliorer l'accès à ce centre de services.

Le traitement des produits alimentaires

L'un des obstacles à la réalisation d'un meilleur équilibre entre les régions rurales et urbaines réside dans la difficulté qu'il y a à implanter de nouvelles entreprises, comme des usines de transformation, dans de petites localités. Parmi ces difficultés figurent, notamment, des taux d'emprunt élevés, un crédit limité, des économies d'échelle réduites et le manque de services. Une autre difficulté, et non la moindre, est la pénurie locale de personnes qualifiées pour exploiter et gérer ces usines.

Il est essentiel d'inciter les petites communautés rurales à développer leurs services sociaux et ceux touchant l'emploi, si l'on veut attirer de nouvelles entreprises.

L'entente auxiliaire sur l'aide au traitement des produits alimentaires

Cette entente a été signée le 31 mars 1975 et viendra à expiration le 31 mars 1980. Elle vise à renforcer la viabilité économique des petites agglomérations rurales, tout en favorisant un traitement plus poussé des produits alimentaires dans les régions rurales mêmes, ce qui aurait pour effet de freiner l'exode rural.

L'entente prévoit, entre autres, un programme d'aide au développement qui prendra la forme d'une aide financière apportée aux établissements de traitement des produits alimentaires et un programme d'information et de services techniques visant à renseigner le public sur les dispositions mêmes de l'entente.

Cette entente est particulière en ce sens qu'il s'agit là du seul programme de subventions à l'industrie en vertu duquel le Canada et la province sont responsables de façon égale de sa mise en œuvre et de son financement. Les dépenses engagées aux termes de cette entente se chiffrent à \$17 millions, la moitié de ce montant représentant la part du MEER.

Au cours de la première année d'application du programme, 7 entreprises ont reçu des offres d'aide, lesquelles totalisent \$1 192 524 et devraient créer 113 emplois. On procédait, à la fin de l'année, à l'évaluation de 22 autres demandes faites par des entreprises telles que des abattoirs, des usines d'exploitation de la luzerne, des usines d'aliments pour animaux, des fromageries et des usines de traitement du lait.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$308 000 au titre de cette entente, ce au cours de l'exercice financier 1975-1976.

Le développement du Nord

En Alberta, comme ailleurs dans l'Ouest en général, la région du Nord présente un contraste frappant avec le sud de la province en ce qui a trait à la densité démographique, au niveau de vie, à celui du revenu et au rôle de la population dans la vie sociale et économique de la province. Les habitants du Nord sont amenés à prendre conscience de ces inégalités pour deux raisons. La première est qu'ils ont plus souvent l'occasion de comparer leur mode de vie avec celui des gens du Sud. La seconde est que l'on a déjà entrepris ou que l'on prévoit entreprendre prochainement dans la région la réalisation de vastes projets de développement économique.

Une croissance économique rapide dans le Nord ne signifie pas que la qualité de vie de ses habitants en sera nécessairement améliorée. En réalité, si ces derniers ne font pas l'effort qui s'impose, il est fort possible que les grandes exploitations de ressources pétrolières, forestières et autres de cette région soient réalisées sans leur participation. Bien qu'elles fournissent des possibilités économiques, celles-ci exigent, dans bien des cas, des connaissances techniques et sociales qui font actuellement défaut à la population locale.

L'entente auxiliaire provisoire sur les terres septentrionales de l'Alberta

Cette entente a été signée le 11 mars 1975 et viendra à expiration le 31 mars 1977. Elle a pour objectif d'offrir aux habitants du Nord des choix et des possibilités, d'améliorer les conditions sociales et culturelles, de même que les infrastructures, et, enfin, de favoriser le développement ordonné de la région du Nord au profit de ses habitants.

Cette entente prévoit, entre autres, un programme d'amélioration de la qualité de la vie et des services communautaires, un programme de développement économique communautaire et un programme de planification et de gestion.

Une somme de \$14 423 700 a été engagée aux termes de cette entente, dont le MEER fournira environ la moitié, soit \$7 211 900.

Cette entente provisoire devait être remplacée, à l'origine, par une entente à plus long terme prenant vigueur le 31 mars 1976, mais elle a été modifiée le 21 janvier 1976 et prorogée jusqu'au 31 mars 1977.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$2 280 000, dont \$1 893 000 pendant l'exercice financier 1975-1976.

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

Le Programme des subventions au développement régional prenait fin le 30 juin 1974 dans le sud de l'Alberta, tandis que, dans le Nord, le Programme de subventions à l'industrie lié à la zone spéciale du Petit lac des Esclaves expirait le 31 mars 1975. Cependant, les activités entreprises pour des projets de la LSDR approuvés pendant que les deux programmes étaient encore en vigueur se poursuivent. Un total de 82 projets qui devaient amener la création de 3 410 emplois directs et des investissements, au titre de l'actif admissible, de \$182 432 174 ont été approuvés au cours de cette période.

Les dépenses faites aux termes de la LSDR se sont élevées à \$5 721 000 au cours de l'année budgétaire, ce qui porte à \$23 444 000 le total des paiements effectués par le MEER à ce jour.

cipalement les régions rurales les plus défavorisées de l'Alberta. L'entente prévoit deux programmes majeurs: le premier a pour objet d'améliorer les revenus des petites fermes et des ranches, en apportant une aide pour faciliter la diversification des ressources et des produits; le second vise à améliorer la productivité des terres par le reboisement des forêts et à affecter les terres de faible productivité à d'autres types de culture. Aux termes de la nouvelle entente d'une durée de deux ans, les allocations des fonds fédéraux et provinciaux se chiffraient à \$9 800 000, la quote-part du MEER s'élevant à \$4 900 000.

œuvre. Les projets de l'ARDA concernent prin-

La nouvelle entente porte à \$14 457 000 le total des engagements financiers du MEER au titre de l'ARDA. Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$13 403 000, dont \$1 346 000 pendant l'exercice financier 1975-1976.

Les zones spéciales

L'entente sur la zone spéciale du Petit lac des Esclaves a été remplacée par l'entente auxiliaire provisoire sur le nord de l'Alberta. Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$11 274 000 aux termes de cette entente, dont \$172 000 pendant l'exercice financier 1975-1976.

La Loi sur l'aménagement rural et

Autres programmes

le développement agricole (ARDA)

Une entente d'une durée de deux ans conclue dans le cadre de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) entre le Canada et l'Alberta a été ratifiée le 18 août 1975. Elle prévoyait le prolongement des projets commencés en vertu de l'entente ARDA antérieure et l'amorce de nouveaux projets.

Les programmes portent sur la réaffectation des terres, sur la conservation du sol et des eaux et sur l'aménagement rural. Les coûts de mise en œuvre sont partagés de façon égale par le gouvernement fédéral et l'administration provinciale.

Comme pour les ententes ARDA précédentes, les projets sont désignés par un comité fédéralprovincial conjoint de l'ARDA, tandis que la province assume la responsabilité de la mise en

La Loi sur l'administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP constitue un programme fondamental du MEER dans les provinces des Prairies. Cet organisme publie son propre rapport annuel, disponible sur demande.

Les dépenses effectuées en Alberta au cours de 1975-1976 dans le cadre de l'ARAP se sont élevées à \$5 130 000, dont \$1 198 000 sous forme de prêts.

Résumé d	perta		
	ECD	LSDR	AUTRES
1975-1976	\$4 701 000	\$ 5 721 000	\$ 6649 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1976	\$ 7 588 000	\$ 23 444 000	\$ 91 60 9 000

^{*}Pour des renseignements plus complets sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice B.

La Colombie-Britannique

LES PROBLÈMES ET LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

Troisième province du Canada du point de vue de la superficie, la Colombie-Britannique est l'une de celles dont la croissance est la plus rapide. On estime que sa population s'élevait à deux millions et demi vers la fin de 1975, soit une augmentation de 2.1 pour cent par rapport à 1974. La population se trouve concentrée dans le bas continent et dans la partie sud de l'île Vancouver, où vivent plus de 61 pour cent des habitants. Le développement économique a suscité une forte croissance de certains centres de l'intérieur (Prince-George, Kamloops, Kelowna).

D'un point de vue historique, la Colombie-Britannique a été tributaire des ressources naturelles, d'où l'importance prépondérante des exportations dans son économie. Malgré l'expansion récente du secteur de la fabrication, la croissance est principalement due aux industries axées sur les ressources.

L'industrie forestière compte pour 44 pour cent environ de la valeur ajoutée totale de l'ensemble des industries primaires et secondaires de la province, tandis que le secteur minier et celui de la transformation des métaux primaires comptent pour 11 pour cent. Ces deux secteurs dominants de l'activité économique sont cependant exposés aux fluctuations du marché international, puisque plus de 70 pour cent de la production est destinée à l'exportation.

Par le biais de l'entente auxiliaire sur les routes des terres septentrionales, des travaux sont en cours pour l'amélioration des principaux réseaux routiers. Les ressources de charbon que recèle le nord de la province ont été identifiées comme une possibilité majeure de développement. Le ministère a entrepris, avec la participation d'autres organismes fédéraux, un programme d'études pour évaluer la potentialité de cette importante entreprise.

LES PROGRAMMES DU MEER

Une entente-cadre de développement avec la Colombie-Britannique a été signée le 28 mars-1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre provincial du Développement économique.

L'entente reconnaît que les industries des ressources et de transformation des ressources ont été les principaux facteurs de croissance dans la province et que ces activités sont exposées aux fluctuations importantes à la fois de la demande et des prix, dont l'impact est ressenti principalement dans les zones non métropolitaines de la province.

Les objectifs de l'ECD sont donc de promouvoir un développement équilibre dans toute la province, de favoriser une répartition équitable des avantages qui en découlent, et d'adopter les mesures nécessaires pour réaliser le potentiel de développement.

On accordera la priorité à la mise en valeur des ressources insuffisamment exploitées dans le Nord-Ouest, dans les Kootenays et dans le Nord-Est. On s'efforcera d'augmenter la valeur ajoutée des industries de transformation et de fabrication utilisant les matières premières locales, en établissant des services de transport qui contribueront à améliorer l'accès à ces industries, de même que leur rentabilité.

Au 31 mars 1976, trois ententes auxiliaires avaient été signées avec la Colombie-Britannique, dont deux au cours de l'exercice financier 1975-1976. L'une d'elles était venue à expiration à la fin de l'exercice financier précédent.

Le transport dans le Nord

Depuis la Conférence de 1973 sur les possibilités économiques de l'Ouest, le Canada et la Colombie-Britannique ont convenu de participer à un programme d'amélioration des réseaux de transports en vue d'appuyer le développement industriel et socio-économique de la partie septentrionale de la province. Le gouvernement fédéral a consenti à fournir jusqu'à \$5 millions annuellement (montant partagé de façon égale par le MEER et le ministère des Transports) au titre de contribution aux frais d'amélioration des services de transport du nord de la Colombie-Britannique.

Les ententes auxiliaires sur les routes des terres septentrionales du nord-ouest de la Colombie-Britannique

Des ententes auxiliaires sur les transports dans le Nord ont été conclues pour les années budgétaires 1974-1975 et 1975-1976. Leur objectif est d'améliorer le réseau routier et de favoriser le développement d'un réseau national efficace.

Le coût de cette entente conjointe est partagé avec la province, la quote-part du gouvernement fédéral étant de \$5 millions. Le MEER et le ministère des Transports débourseront chacun la moitié de ce montant.

Le développement de Fort Nelson

Des réseaux d'adduction d'eau et d'égout ont été aménagés en 1961 pour répondre aux besoins d'une très petite agglomération vivant de l'exploitation des ressources primaires. L'essor industriel rapide et l'accroissement démographique de cette agglomération ont rendu insuffisants les services municipaux, ce qui compromet l'expansion possible dans les secteurs des forêts, des transports et des loisirs.

Parmi les industries subventionnées par le MEER, c'est celle des produits du bois, en termes de création d'emplois et de projets, qui vient en tête, avec 27 projets devant créer 875 emplois directs.

L'entente auxiliaire sur Fort Nelson

Signée le 23 septembre 1975, cette entente viendra à expiration le 31 mars 1978. Elle prévoit des travaux d'amélioration aux réseaux d'adduction d'eau et d'égout dont le coût estimatif est de \$7 millions, la quote-part de la province étant de \$3 millions, celle de la municipalité de \$1 million et celle du gouvernement fédéral (la Société centrale d'hypothèques et de logement et le MEER) de \$3 millions.

Au 31 mars 1976, le MEER avait dépensé \$279 000, ce au cours de l'année budgétaire 1975-1976.

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

La Loi sur les subventions au développement régional n'est plus en vigueur en Colombie-Britannique depuis le 31 décembre 1975. On a cependant continué la réalisation des projets approuvés avant cette date.

Depuis la mise en vigueur, en 1969, du programme de la LSDR en Colombie-Britannique jusqu'au 31 décembre 1975, 41 offres nettes de subventions à l'industrie ont été acceptées, ce qui devrait amener la création de 1 337 emplois directs, des investissements, comptés comme actif admissible, de \$30 771 608, et l'octroi, par le MEER, de \$6 789 337 en offres de subventions. Les versements effectués aux termes des projets autorisés se sont élevés à \$879 000 au cours de l'année budgétaire 1975-1976, ce qui porte à \$4 161 000 le total des paiements versés au 31 mars 1976.

Autres programmes

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

L'entente ARDA III avec la Colombie-Britannique est venue à expiration le 31 mars 1975, mais un prolongement du programme jusqu'au 31 mars 1977 a été annoncé le 1^{er} août 1975.

Les projets visent à améliorer les possibilités d'augmentation du revenu et de l'emploi dans les régions rurales et sont financés conjointement par la province et le MEER.

Depuis la mise en vigueur de l'ARDA III jusqu'au 31 mars 1976, 83 projets ont été approuvés, ce qui représente un engagement fédéral de \$10 064 922. Le nombre des projets approuvés par domaine sont les suivants : la recherche et le développement, 9; l'utilisation des terres et le rajustement agricole, 12; la formation, 9; la création de possibilités d'emplois, 8; l'information publique, 2; la conservation du sol et des eaux, 40; et autres, 3.

Au 31 mars 1976, les dépenses effectuées par le MEER aux termes de toutes les ententes ARDA avec la Colombie-Britannique s'élevaient à \$9 990 000, dont \$2 334 000 ont été déboursés au cours de l'exercice financier 1975-1976.

L'entente spéciale ARDA

La première entente spéciale ARDA avec la province fut en vigueur du 31 mars 1972 au 31 mars 1975. Elle prévoyait de l'aide aux entreprises commerciales dans les régions rurales où la population est formée en grande partie d'autochtones. Elle avait également pour objet de seconder les projets liés aux transports et aux

^{*}Pour des renseignements plus complets sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice B.

communications visant à donner aux Indiens l'accès aux possibilités d'emplois. L'entente initiale s'est traduite par 40 offres de subventions pour la réalisation de projets dont on attend la création de 259 emplois, parmi lesquels 80 pour cent seront occupés par des autochtones. L'entente spéciale ARDA de 1975 a été prolongée jusqu'au 31 mars 1977.

À la fin de l'année budgétaire 1975-1976, le MEER avait dépensé \$3 652 000 aux termes de l'ARDA spécial en Colombie-Britannique, \$2 618 000 ayant été déboursés au cours de 1975-1976.

Résumé des dépenses du MEER par programme en Colombie-Britannique				
	ECD	LSDR	AUTRES	
1975-1976	\$2 779 000	\$ 879 000	\$ 4 953 000	
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1976	\$ 5 279 000	\$ 4 161 000	\$34 610 000	

APPENDICES

DRISE DR DRISE

			,

APPENDICE A

RÉSUMÉ DES ENTENTES AUXILIAIRES

TABLE RÉCAPITULATIVE DES ENTENTES AUXILIAIRES SIGNÉES AU 31 MARS 1976

Ententes de Dirige Diri	Date de signature	Total des dépenses engagées	Quote-part fédérale	Quote-part provinciale
Terre-Neuve DR 25		DREE DREE	PREE TO REC. D	INEE DINEE
Forêts	26/04/74	54 083 300	47 778 500	6 304 800
Parc de Gros Morne	28/05/74	15 139 000	13 625 100	1 513 900
Routes, 1974-1975	28/05/74	13 864 444	12 478 000	1 386 444
Centres de services maritimes pour la pêche	15/10/74	12 004 000	10 800 500	1 203 500
Réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson	15/10/74	6 130 000	5 517 000	613 000
NORDCO	23/05/75	4 910 080	4 419 072	419 008
Routes, 1975-1976	28/05/75	22 222 000	20 000 000	2 222 000
Région urbaine de Saint-Jean	23/07/75	68 000 000	51 000 000	17 000 000
Nouvelle-Écosse	HE WILLIAM	WIETR WEER	MEER WEE	B MEER IV
Exploitation minérale	17/02/75	6 338 000	5 070 400	1 267 600
Zone de Halifax-Dartmouth	31/03/75	110 810 000	79 997 000	30 813 000
Zone du détroit de Canso	31/03/75	25 471 000	19 265 000	6 349 000
Nouveau-Brunswick	sm ivos sino Ge idense	DINEST TORIGE		
Routes, 1974-1975	24/06/74	13 335 000	10 000 000	3 335 000
Développement agricole	17/02/75	8 735 975	6 988 780	1 747 195
Forêts	17/02/75	58 029 750	46 423 200	11 605 800
Développement industriel	17/02/75	30 227 750	24 182 200	6 045 550
Projet-pilote de la région de Kent	17/02/75	3 151 000	2 520 800	630 200
Village historique de King's Landing	17/02/75	4 393 000	3 514 400	878 600
Étude du canal Miramichi	17/02/75	351 440	263 580	87 860
Les grandes artères de Saint-Jean et de Moncton	17/02/75	44 700 000	31 290 000	13 410 000
Routes, 1975-1976	16/12/75	11 690 000	8 767 500	2 922 500
Planification	16/12/75	4 875 000	2 437 500	2 437 500
Promotion du tourisme	16/12/75	11 402 250	9 121 800	2 280 450
Québec MARR IMEER MEER MEER MEER ME	ar Mear		MIER ME	K NAME OF THE
SIDBEC	15/03/74	35 162 000	30 000 000	5 162 000
Axes routiers prioritaires	13/09/74	134 175 000	80 505 000	53 670 000
Routes d'accès aux ressources forestières	26/03/75	24 200 000	14 520 000	9 680 000
Infrastructures industrielles	26/03/75	60 000 000	36 000 000	24 000 000
Études industrielles	29/03/76	2 000 000	1 000 000	1 000 000

Ententes of Mark Mark Mark Mark Mark	Date de signature	Total des dépenses engagées	Quote-part fédérale	Quote-par provincial
Développement agricole	29/03/76	41 600 000	24 960 000	16 640 00
Développement minéral	29/03/76	28 600 000	17 160 000	11 440 00
Ontario				
Développement de la zone de Cornwall	26/02/74	16 330 000	8 165 000	8 165 00
Nord-ouest de l'Ontario	23/05/74	47 344 000	23 672 000	23 672 00
Infrastructure à Dryden	23/03/75	3 200 996	1 600 498	1 600 49
Entente provisoire sur les terres septentrionales	07/07/75	427 500	213 750	213 75
Nord-est de l'Ontario	25/03/76	5 754 000	2 877 000	2 877 00
Manitoba Manitoba	N MIEER W	IER INEED N	MEER MEER	AND DE M
Entente provisoire sur les terres septentrionales	05/06/74	43 813 850	26 288 310	17 525 54
Planification	11/02/75	2 600 000	1 300 000	1 300 00
Exploration et exploitation minérales	31/03/76	8 500 000	4 250 000	4 250 00
Saskatchewan	e weede die	ige i riger dr	SE DREE OF	TOP TOP IS
Exploration et exploitation minérales	05/06/74	4 350 000	2 175 000	2 175 00
Industrie sidérurgique	04/07/74	45 000 000	35 000 000	10 000 00
Entente provisoire sur les terres septentrionales	18/08/75	55 000 000	35 000 000	20 000 0
Planification	18/08/75	2 600 000	1 300 000	1 300 0
Développement de la vallée de la Qu'Appelle	06/10/75	33 700 000	17 960 000	15 740 0
Alberta 2 0 2 5 0 2 0 2 5 0 2 0		LE PER DE	AF DEFEN	VER DE T
Transports dans le Nord, 1974-1975	28/08/74	14 314 000	5 000 000	9 314 00
Entente provisoire sur les terres septentrionales	11/03/75	14 423 000	7 211 864	7 211 80
Traitement des produits alimentaires	11/03/75	17 000 000	8 500 000	8 500 0
Transports dans le Nord, 1975-1976	21/01/76	16 046 000	5 000 000	11 046 0
Colombie-Britannique	H KITSER W	BER MIZERIN	MIRETUVICEN	
Transports dans le Nord, 1974-1975	28/08/74	16 000 000	5 000 000	11 000 00
Développement de Fort Nelson	23/09/75	6 000 000	3 000 000	3 000 00
Transports dans le Nord, 1975-1976	12/02/76	10 000 000	5 000 000	5 000 00

APPENDICE B

RÉSUMÉ DE LA LSDR

Les subventions au développement régional : résumé

Le Programme de subventions au développement régional a été prolongé pour une période de cinq ans en vertu de la modification de la Loi sur les subventions au développement régional, adoptée le 20 décembre 1975. Les firmes sont admissibles aux subventions si les projets sont mis en exploitation commerciale dans une des régions désignées avant le 31 décembre 1981.

L'admissibilité des régions dans les provinces de l'Atlantique, de Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan a été prolongée, au cours de l'année, jusqu'au 31 décembre 1976. De même, on a élargi le champ des régions désignées en vue d'inclure les zones de Renfrew et de Pembroke et leurs environs, avec les quatre cantons de la province de Québec attenants à la nouvelle région désignée de l'Ontario. La zone de Kootenay en Colombie-Britannique a cessé d'être une région désignée le 31 décembre 1975.

Le programme offre deux types principaux de stimulants: les subventions au développement et les garanties de prêts. L'un et l'autre visent à favoriser l'implantation, l'expansion et la modernisation d'entreprises de fabrication et de transformation. Les garanties de prêts peuvent également être consenties pour implanter ou agrandir des établissements dans certaines industries des services.

L'activité a toutefois été beaucoup moins intense cette année que les années précédentes en raison de la conjoncture économique défavorable dans l'ensemble du Canada et du climat d'incertitude que créait la question de la prorogation de la Loi sur les subventions au développement régional.

Le nombre des demandes reçues s'est chiffré à 1 182, soit 15 pour cent de moins que la moyenne enregistrée depuis la mise en œuvre du programme. Le nombre d'emplois créés auxquels on s'attend est de 12 615, soit un tiers de moins que la moyenne observée pour une année comparable. Les investissements, avec un coût d'immobilisation compté comme actif admissible prévu de \$171 millions, équivalaient à environ la moitié de la moyenne depuis la mise en œuvre du programme, tandis que le montant prévu de \$46 700 000 au titre des subventions accusait une baisse de 40 pour cent par rapport à la moyenne des années précédentes.

Une fois achevée la décentralisation, il a été possible de réviser les projets par région, de mettre à jour les statistiques et d'arriver à des totaux quelque peu moins élevés.

Les termes utilisés dans le cadre de la LSDR demandent quelques explications. Le ministère reçoit des demandes de subventions pour aider à lancer de nouvelles entreprises de fabrication et de transformation, ou agrandir ou moderniser des établissements existants. Ces demandes sont évaluées, et celles qui sont admissibles en vertu de la Loi et des Règlements font l'objet d'une offre de subvention. Le montant de la subvention accordée à un nouvel établissement est fondé sur le nombre d'emplois devant être directement créés par la réalisation du projet dans le secteur de la fabrication et de la transformation et sur le montant du coût d'immobilisation admissible (en vertu de la Loi et des Règlements) du projet. Si l'offre du MEER est acceptée par l'entreprise, le projet devient, selon la description du présent rapport, une offre acceptée. Un projet d'agrandissement en vue de fabriquer un nouveau produit est considéré comme projet d'implantation d'un nouvel établissement, mais dans le cas d'un agrandissement ou de la modernisation d'un établissement existant, le montant de la subvention est calculé en fonction du montant du coût d'immobilisation compté comme actif admissible.

Le montant des « offres nettes acceptées » tient compte du fait qu'un certain nombre d'offres acceptées peuvent par la suite être retirées ou encore rejetées par le requérant. C'est ainsi que les offres nettes acceptées pour un exercice financier donné et le montant global des nouvelles offres acceptées sont toujours moins élevés que le nombre total de projets pour lesquels des offres avaient été à l'origine acceptées. Les chiffres que l'on donne pour les « emplois directs prévus » sont également sujets à révision à mesure que l'on procède au rajustement des offres acceptées. Par conséquent, la différence entre le total à ce jour (après rajustement) et le total pour l'exercice financier traduit le changement intervenu dans les totaux depuis l'année précédente.

Puisque le MEER continue de vérifier une offre acceptée environ deux ou trois ans après la mise en exploitation commerciale, les chiffres pour les offres nettes acceptées, les emplois directs prévus et le coût d'immobilisation admissible sont nécessairement des prévisions. Ainsi, les « emplois directs prévus » comprennent les emplois réels créés par des projets dont la période de contrôle est terminée et aussi les emplois prévus dans le cas des projets qui sont encore en période de contrôle, en voie de réalisation ou qui n'ont été acceptés que récemment.

PROGRAMME DES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Offres nettes acceptées au 31 mars 1976 PAR PROVINCE

Province To the Oracle	Offres nettes acceptées	Investisse- ments admissi- bles prévus (en millions de dollars)	Emplois directs prévus	Montant estimé des subventions (en millions de dollars)	Paiements actuels (en millions de dollars)
Terre-Neuve	111	51.8	3 466	18.0	9.1
Île-du-Prince-Édouard	72	18.9	1 322	6.8	3.4
Nouvelle-Écosse	235	250.4	7 801	57.2	30.5
Nouveau-Brunswick	292	184.5	8 482	56.0	32.9
Québec	1 999	1 176.1	72 438	236.3	146.9
Ontario	246	364.5	10 934	63.2	38.0
Manitoba	355	239.2	11 151	52.6	29.0
Saskatchewan	144	90.2	4 888	20.3	10.0
Alberta	82	183.4	3 009	34.2	20.2
Colombie-Britannique	41	30.8	1 337	6.8	4.0
Total	3 577	2 589.8	124 828	551.4	324.0

APPENDICE C

RÉSUMÉ DES DÉPENSES

Résumé des dépenses ministérielles

Outre les dépenses énumérées sous les divers programmes de chacune des provinces dans les chapitres précédents, le ministère engage des dépenses qu'on ne peut imputer à une province ou à un programme donné. Entrent dans cette catégorie les dépenses de fonctionnement des bureaux régionaux et provinciaux et du bureau central du ministère, les dépenses de planification, d'administration, d'études spéciales, de liaison et de coordination.

Les tables suivantes font état des dépenses du MEER pour 1975-1976 et comprennent les dépenses susmentionnées, du 1er avril 1969 au 31 mars 1976, ventilées par province et par exercice financier. Les dépenses sont brutes plutôt que nettes selon la méthode employée dans les comptes publics du Canada.

Dépenses de 1975-1976 (en milliers de dollars)

MEEN MEEN MEEN MEEN MEEN MEEN MEEN MEEN	Plani catio et admin tratio	n nis-	THE PERSON	entes iaires		entions Justrie	Dép	tres Pro enses étaires	Dép	mes enses on étaires	To	tal
Bureau central d'Ottawa	18 1	81	(III)	MI	IN IN			Mala	R M	TAR IV	18	181
Terre-Neuve	1 1	01	46	332	3	167	7	332	8	260	66	192
Île-du-Prince-Édouard	4	35				829	32	869			34	133
Nouvelle-Écosse	1 1	23	18	423	9	624	7	629	5	753	42	552
Nouveau-Brunswick	1 0	96	33	460	9	618	13	505	3	281	60	960
Bureau régional de l'Atlantique	2 9	04					3	948			6	852
Conseil de développement de l'Atlantique	2	84						445				729
Québec	3 9	72	38	060	33	122	26	257	12	550	113	961
Ontario	1 8	66	15	148	13	606	7	765			38	385
Manitoba	1 1	07	12	116	5	269	11	449	1	237	31	178
Saskatchewan	1 1	34	9	584	4	702	22	474	2	134	40	028
Alberta	6	77	4	701	5	721	5	399	1	249	17	747
Colombie-Britannique	7	77	2	779		879	4	953			9	388
Bureau régional de l'Ouest	3 1	95									3	195
Total	37 8	52	180	603	86	537	144	025	34	464	483	481

DÉPENSES DU MEER PAR PROVINCE (en milliers de dollars) EXERCICES FINANCIERS 1969-1970 JUSQU'À 1975-1976

	1969-1	970	1970	-1971	1971	-1972	1972	2-1973	1973	-1974	1974	-1975	1975	-1976	T	otal	annuelle par habitant (en dollars)
Terre-Neuve	34 7	749	62	482	35	405	37	569	50	947	68	391	66	192	35	5 73	5 94.95
Île-du-Prince-Édouard	10 6	313	14	753	17	710	19	556	19	553	22	801	34	133	13	9 11	9 173.31
Nouvelle-Écosse	36 3	327	32	818	42	898	52	117	35	022	40	790	42	552	28	2 52	4 50.43
Nouveau-Brunswick	29 9	965	64	437	45	406	44	544	57	938	63	424	60	960	36	6 67	4 80.54
Québec	25 5	502	78	574	113	863	115	262	167	071	122	143	113	961	73	6 37	6 17.27
Ontario	19 7	759	12	412	16	937	19	158	12	692	18	846	38	385	13	8 18	9 2.49
Manitoba	16 1	31	16	339	17	854	24	399	14	824	28	459	31	178	14	9 18	4 21.31
Saskatchewan	14 8	334	17	010	18	126	13	818	16	711	26	804	40	028	14	7 33	1 22.93
Alberta	16 1	.73	13	086	9	018	17	058	25	298	16	069	17	747	11	4 44	9 9.73
Colombie-Britannique	4 7	775	5	797	10	843	4	653	4	179	6	157	9	388	4	5 79	2 3.89
Autres*	10 7	701	13	099	16	787	16	730	20	109	24	670	28	957	13	1 05	3 13 3 7 7 19
Total	219 5	529	330	807	344	847	364	864	424	344	438	554	483	481	2 60	6 42	6
Canada														SE			16.90

Movenne

^{*} Comprend les dépenses pour le Conseil de développement de l'Atlantique et celles d'administration du bureau central et des bureaux régionaux de l'Atlantique et de l'Ouest.

	·		
	r.		
		-	